

Ministère de la justice
Unité de gestion du budget par objectifs

**Rapport annuel de
performance de la mission
justice pour l'année 2019**

Mars 2020

Traduction française élaborée dans le cadre du projet d'appui aux réformes budgétaire et comptable mis en œuvre par Expertise France et financé par l'Union Européenne. La version arabe officielle fait foi.

SOMMAIRE

Chapitre I : Présentation générale de la mission

1. Présentation générale de l'activité de la mission de l'année 2019
2. Exécution du budget de l'année 2019

Chapitre II : Présentation des programmes de la mission

I. Programme justice

1. Présentation générale du programme
2. présentation de la performance du programme pour l'année 2019
 - 2.1 Présentation de l'exécution du budget du programme
 - 2.2 Présentation et analyse des résultats de performance du programme justice

II. Programme prisons et rééducation

1. Présentation générale du programme
2. présentation de la performance du programme pour l'année 2019
 - 2.1 Présentation de l'exécution du budget du programme
 - 2.2 Présentation et analyse des résultats de performance programme prisons et rééducation

III. Programme Pilotage et appui

1. Présentation générale du programme
2. présentation de la performance du programme pour l'année 2019
 - 2.1 Présentation de l'exécution du budget du programme
 - 2.2 Présentation et analyse des résultats de performance programme pilotage et appui

Liste des tableaux

- Tableau n°1 : exécution du budget de la mission de l'année 2019 selon la nature de la dépense (crédits paiement)
- Tableau n°2 : exécution du budget de la mission de l'année 2019 selon les programmes (crédits paiement)
- Tableau n°3 : exécution du budget programme justice de l'année 2019 par rapport aux prévisions : répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)
- Tableau n°4 : exécution du budget de la mission de l'année 2019 par rapport aux prévisions : répartition selon les sous programmes (crédits paiement)
- Tableau n°5 : objectif stratégique 1.1 réduire les délais des services judiciaires
- Tableau n°6 : objectif stratégique 1.2 développer la qualité des services judiciaires
- Tableau n°7 : objectif stratégique 1.3 améliorer les conditions de travail et sécuriser les tribunaux
- Tableau n°8 : exécution du budget programme prisons et rééducation de l'année 2019 par rapport aux prévisions : répartition selon la nature de la dépense (crédits paiement)
- Tableau n°9 : exécution du budget programme prisons et rééducation de l'année 2019 par rapport aux prévisions : répartition selon les sous programmes (crédits paiement)
- Tableau n°10 : objectif stratégique 2.1 Assurer la réhabilitation des détenus en vue de les réintégrer et améliorer les conditions d'hébergement
- Tableau n°11 : objectif stratégique 2.2 améliorer les conditions de travail du personnel
- Tableau n°12 : objectif stratégique 2.3 appuyer la sécurisation des unités pénitentiaires et de rééducation –
- Tableau n°13 : exécution du budget du programme pilotage et appui de l'année 2019 par rapport aux prévisions : répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)
- Tableau n°14 : exécution du budget du programme pilotage et appui de l'année 2019 selon les sous programmes (crédits de paiement)
- Tableau n°15 : objectif stratégique 9.1.1 améliorer la gestion des ressources humaines
- Tableau n°16 : objectif stratégique 9.1.2 rationaliser la consommation du budget de développement et d'intervention

- Tableau n°17 : objectif stratégique 9.1.3 assurer l'efficacité du programme pilotage et appui

Chapitre 1 : présentation générale de la mission

1- Présentation de l'activité de la mission de l'année 2019

La stratégie de la mission justice s'articule autour de deux axes principaux :

- Le développement du dispositif judiciaire pour répondre au mieux aux besoins des justiciables et des investisseurs,
- La promotion du système pénitentiaire pour assurer le progrès du système des droits de l'homme.

En partant de cette vision stratégique, le budget de la mission a été réparti en deux principaux programmes à savoir « programme de la justice » qui englobe les divers tribunaux et l'institut supérieur de la magistrature, ainsi que « le programme des prisons et de rééducation » qui englobe à son tour les établissements pénitentiaires et de rééducation et l'institut national des prisons et de rééducation , en plus du programme « pilotage et appui » qui englobe les directions techniques centrales et régionales.

Vu les difficultés que connaissent les finances publiques et l'usure de l'infrastructure de plusieurs tribunaux, on a tracé des objectifs clairs d'une façon participative reflétant les priorités de la mission.

Par ailleurs, l'année 2019 a constaté un travail sur terrain renforcé des structures du ministère, englobant toutes les composantes du dispositif judiciaire, dans le but d'instaurer la confiance dans les compétences et les institutions judiciaires et d'assurer ainsi leurs développements et leurs promotions ainsi que renforcer les valeurs d'intégrité et de crédibilité.

Dans le cadre de consacrer un système de gestion public axée sur la performance, le ministère de la justice a accordé la plus grande importance aux tableaux de pilotage et de suivi en plus à l'appui du système de statistique et au lancement de la numérisation.

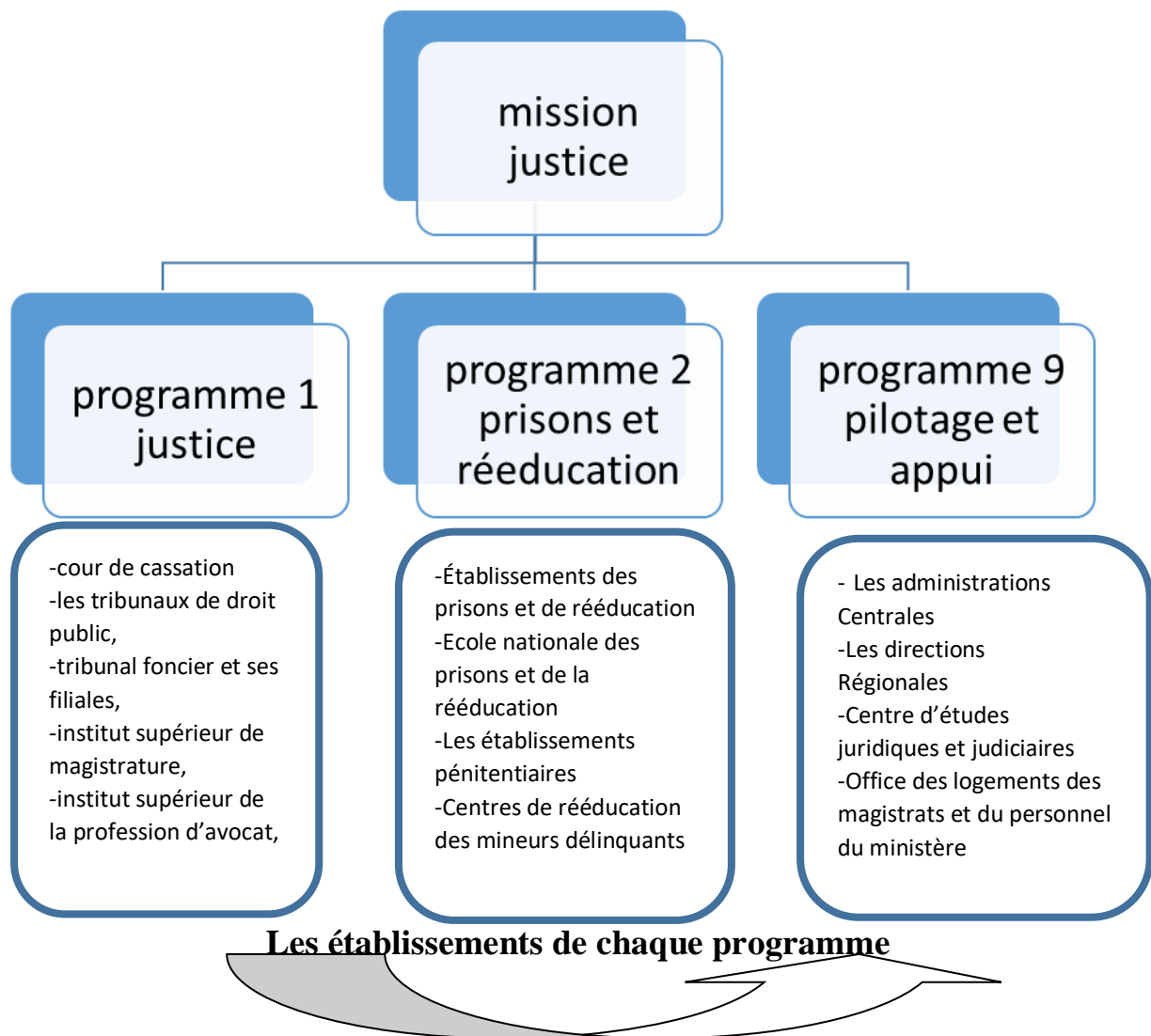
De même, le ministère a veillé au cours de l'exécution du budget de 2019 à promouvoir l'infrastructure des tribunaux et à améliorer les conditions de travail en adéquation avec la politique d'appui à l'indépendance du pouvoir législatif. Pareil, on a réalisé plusieurs projets dans le but d'améliorer les conditions d'hébergement dans les établissements pénitentiaires et de rééducation.

D'une manière générale, l'année 2019 s'est caractérisé par la consécration de la culture des résultats malgré que les crédits inscrits sont limités et en dépit du besoin du secteur des crédits supplémentaires, et vu la spécificité de l'activité du ministère et les défis auxquels il est confronté notamment dans la lutte contre

le terrorisme, la lutte contre la corruption économique et financière, et la résolution des problèmes et des contentieux immobiliers ayant un impact direct sur le climat des affaires dans le pays.

Il convient de signaler que le ministère de la justice et ses partenaires sont responsables de la mise en œuvre de sa stratégie, et en particulier le conseil supérieur de la magistrature, les associations professionnelles, les syndicats, les organisations de la société civile, les autres ministères et les organisations internationales concernées.

Ainsi, dans le souci de fixer des objectifs stratégiques de la mission et l'utilisation optimale du budget de l'Etat, la mission est déclinée en trois programmes qui sont les suivants :



programme	Sous-programme	objectifs	indicateurs		
Programme 1 justice	Le pouvoir judiciaire	Objectif 1.1 Réduire les délais des services judiciaires	Indicateur 1.1.1 : Taux des affaires pénaux réglées par rapport au nombre total des affaires publiées		
			Indicateur 1.1.2 : Le taux des jugements par défaut		
			Indicateur 1.1.3 : évolution du nombre des jugements parus à l'enregistrement		
		Objectif 1.2 développer la qualité des services judiciaires	Indicateur 1.2.1 : nombre de juges et des greffiers bénéficiaires d'au moins une session de formation		
			Indicateur 1.2.2 : nombre de sessions de formation spécialisée		
			Indicateur 1.2.3 : nombre de prestations judiciaires disponibles à distance		
			Indicateur 1.1.4 : taux de réponses sur les demandes d'accès à l'information dans les délais		
		Objectif 1.3 : améliorer les conditions de travail aux tribunaux et les sécuriser	Indicateur 1.3.1 : taux des tribunaux sécurisés par rapport au nombre total des tribunaux		
			Indicateur 1.3.2 : Surface allouée à chaque fonctionnaire		
			Indicateur 1.3.3 : taux de jugements et de registre des huissiers notaires numérisés par rapport au nombre total des documents susceptibles d'être numérisés		
		Programme 2 prisons et rééducation	Appui et soutien	Objectif 2.1 Assurer la réhabilitation des détenus en vue de les réintégrer et améliorer les conditions d'hébergement	Indicateur 2.1.1 : Le taux des détenus bénéficiant des programmes de réhabilitation et de formation agricole, industrielle et de service
					Indicateur 2.1.2 : Le taux des détenus bénéficiant d'un travail agricole ou industriel ou de service
Indicateur 2.2.3 : Surface allouée à chaque prisonnier					
Objectif 2.2 : améliorer les conditions de travail des agents	indicateur 2.2.1 : nombre des agents sur terrain aux unités pour chaque 1000 détenu				
	Indicateur 2.2.2 : Taux des agents bénéficiant de la formation				
	Indicateur 2.2.3 la surface allouée aux espaces administratifs pour chaque agent administratif				
Objectif 2.3 : appuyer la sécurisation des unités pénitentiaires et de rééducation	Indicateur 2.2.1 : Taux de sécurisation des unités pénitentiaires et de rééducation				
	Indicateur 2.3.2 : nombre d'opérations de fuite des détenus				
	Indicateur 2.3.3 : nombre des agressions sur les agents provenant de chaque 1000 détenu				
Programme 9 pilotage et appui	pilotage et appui			Objectif 9.1 : maîtriser la masse salariale	Indicateur 9.1.1 : taux d'encadrement
					Indicateur 9.1.2 : nombre d'agents bénéficiant d'au moins d'une session de formation
				Objectif 9.2 : rationaliser la consommation du budget de développement et d'intervention	Indicateur 9.2.1 : taux de consommation du budget alloué au développement
		Indicateur 9.2.2 : taux d'exploitation de logements à louer			
		Objectif 9.3 : améliorer l'efficacité du programme pilotage et appui	Indicateur 9.3.1 : la moyenne annuelle de consommation de carburant des voitures de services		
			Indicateur 9.3.2 : taux de généralisation des applications informatiques en commun.		

Ainsi la mesure de performance de la mission justice est déclinée conformément à 9 objectifs stratégiques et 25 indicateurs comme suit :

Les programmes	Nombre des objectifs	Nombre des indicateurs
Justice	3	10
Prisons et Reéducation	3	9
Pilotage et Appui	3	6
Total	9	25

2. Exécution du budget de l'année 2019

Tableau 1

Exécution du budget de la mission année 2019 selon la nature de la dépense
(Crédits de paiement)

Dépenses	Prévisions 2019		Réalizations 2019 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
	(LF)	(LF complémentaire (1))		Montant (2)- (1)	Taux de Réalisation % (2)/(1)
Dépenses de gestion	585660	611938	603939	7999	98.69%
Rémunération publique	514250	532840	527160	5680	98.93%
Moyens généraux	60255	62650	61879	771	98.77%
Intervention publique	11155	16448	14900	1548	90.59%
Dépenses de développement	69550	70000	69338	662	99.05%
Investissements					

directs					
Sur le budget	69550	70000	69338	662	99.05%
Sur les crédits extérieurs					
Financement public	450	450	450	0	100%
Sur le budget	450	450	450	0	100%
Sur les crédits extérieurs					
Fonds Spéciaux du Trésor					
Total général	655660	681938	673277	8661	98.73%

Sans prendre en compte les ressources propres des établissements

On remarque d'après le tableau ci-dessus que le taux d'exécution du budget a atteint 98.73% pour l'année 2019 par rapport aux prévisions.

- **Les dépenses de gestion** ont atteint pour l'année 2019 une valeur de 603939 mille dinars ce qui représente 98.69% des prévisions (611938 mille dinars),
- **Les dépenses de développement** ont atteint pour l'année 2019 un montant de 69338 mille dinars soit 99.05% de ce qui a été programmé dans ce cadre (70000 mille dinars),
- Le financement public a atteint le montant de 450 mille dinars au titre du financement des projets de l'office des logements des magistrats et du personnel du ministère de la justice.

Graphique 1 comparaison entre les réalisations et les prévisions année 2019
Répartition selon la nature de la dépense (crédit paiement)

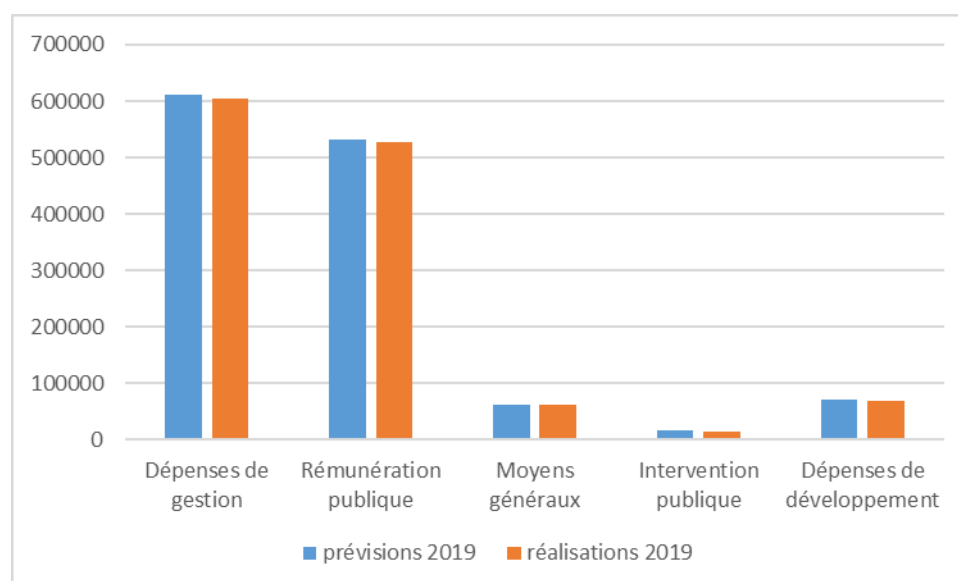
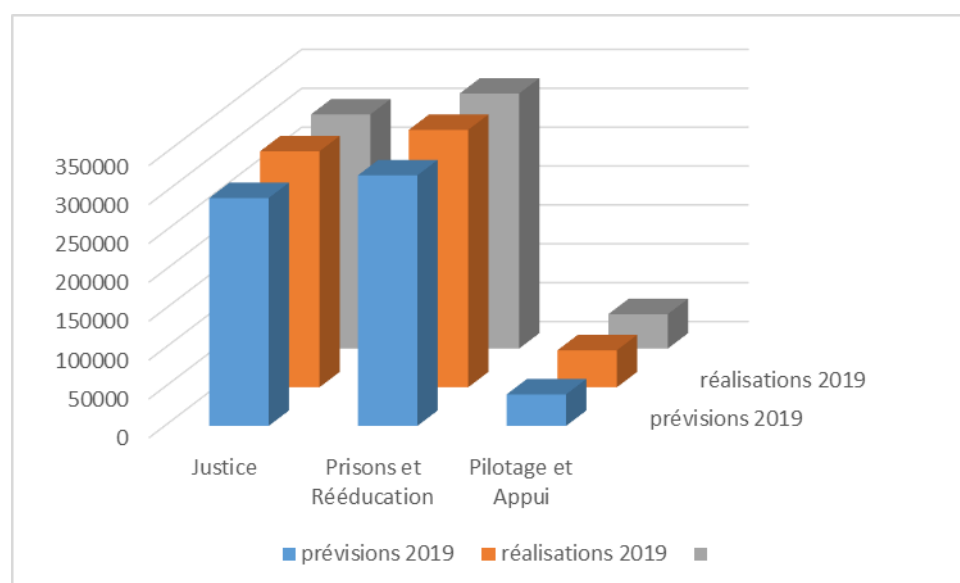


Tableau n° 2 :
Exécution du budget de la mission par rapport aux prévisions au titre de l'année 2019
Répartition par programme (crédits de paiement)
(Unité : 1000 dinars)

Programmes	Prévisions 2019		Réalisation par rapport aux prévisions	Réalisations par rapport aux prévisions	
	LF	(LF complémentaire) (1)		Montant (2)-(1)	Taux de réalisation % (2)/(1)
Justice	292951	303418	301087	2331	99.23%
Prisons et Rééducation	322150	330945	327925	3020	99.09%
Pilotage et Appui	40559	47575	44266	3309	93.04%
Total général	655660	681938	673278	8660	98.73%

Sans la prise en compte des ressources propres des établissements

Graphique 2 : comparaison entre les réalisations et les prévisions année 2019
Répartition selon les programmes (crédit paiement)



**Chapitre 2 :
Présentation des
programmes de la
mission**

Programme : justice

Responsable du programme : Mr Taieb Rached le premier Président de la cour de cassation. Il est chargé de la mission depuis mars 2017 jusqu'au février 2020 et il a été remplacé par Mr Saied B Romdhane inspecteur général adjoint à partir de mars 2020.

1. Présentation générale du programme :

Le ministère de la justice a adopté une vision stratégique à travers laquelle les orientations générales et les priorités de la réforme dans le secteur de la justice en Tunisie ont été identifiées en coordination avec les parties prenantes dans le domaine.

La vision stratégique est centrée sur cinq principaux axes qui sont les suivants :

1. Liberté et indépendance du pouvoir judiciaire,
2. Promouvoir les normes d'éthique professionnelle pour le système judiciaire,
3. Améliorer la qualité du service judiciaire et protéger les droits des justiciables,
4. Accès à la justice.
5. Renforcer les mécanismes de communication et de partenariat dans les institutions judiciaires et pénitentiaires.

Compte tenu de l'importance de la réduction des délais des services judiciaires en raison de son impact direct sur le rendement du secteur, cette exigence a été traduite dans un objectif stratégique à part « réduire les délais des services judiciaires ». Pour se faire, il fallait fournir tous les moyens pour promouvoir le secteur des services octroyés du tribunal foncier notamment relatif au cadastre eu égard à son rôle dans la croissance économique du pays.

Pareillement, on a spécifié un deuxième objectif pour le programme de la justice « **développer la qualité des services judiciaires** » et l'appuyer au cours de tous ses étapes par :

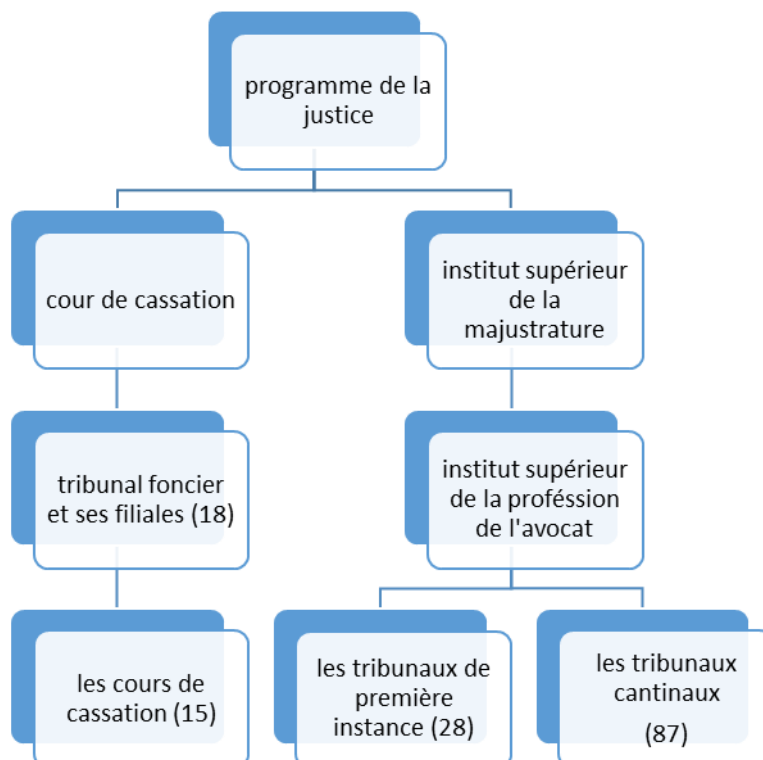
- améliorer le rendement de tous les intervenants,
- Fournir tous les moyens requis,
- Renforcer la formation nécessaire pour tous les intervenants dans le domaine judiciaire,
- Améliorer la qualité des services à distance,
- Améliorer le taux de réponse aux demandes de l'accès à l'information dans les délais.

Il convient de noter que compte tenu de l'importance de la réhabilitation et la modernisation des services judiciaires, la Sécurisation des locaux des tribunaux, L'Amélioration de la qualité des services judiciaires,

On a inscrit un objectif spécifique « **améliorer les conditions de travail dans les tribunaux et les sécuriser** ». En effet on ne peut atteindre les objectifs stratégiques de la mission sans la réalisation de cet objectif d'une part et la numérisation aussi bien des jugements que des registres des huissiers notaires d'autre part.

Le programme justice englobe tous les tribunaux de droit public en plus du tribunal foncier et ses filiales, l'institut supérieur de magistrature et l'institut supérieur de la profession d'avocat.

Graphique 3



2. Présentation de la performance du programme au titre de l'année 2019 :

2.1 Présentation de l'exécution du budget du programme de la justice

Tableau 3

Exécution du budget de la mission année 2019 selon la nature de la dépense

(Crédits de paiement)

Unité mille dinars

Dépenses	Prévisions 2019		Réalizations 2019 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
	(LF)	(LF complémentaire (1))		Montant (2)- (1)	Taux de Réalisation n° (2)/(1)
Dépenses de gestion	264254	274721	269995	4726	98.28%
Rémunération publique	248345	258345	255524	2821	98.90%
Moyens généraux	10386	10830	10457	369	96.55%
Intervention publique	5523	5546	4014	1532	72.37%
Dépenses de développement	28697	28697	31092	2395	108.34%
Investissements directs					
Sur le budget	28697	28697	31092	2395	108.34%
Sur les crédits extérieurs					
Financement public	0	0	0	0	0%
Sur le budget					
Sur les crédits					

extérieurs					
Fonds Spéciaux du Trésor					
Total général	292951	303418	301087	2191	99.23%

Sans prendre en compte les ressources propres des établissements

Le nombre total des crédits consommés s'élève à 99.23% et c'est le plafond compte tenu de la modestie des crédits alloués par rapport aux exigences du programme et des difficultés économiques que connaît le pays. De même les dépenses au titre des interventions publiques ont enregistré un taux de consommation de 72.37% qui est un résultat des crédits supplémentaires affectés pour le paiement des juges en détachement.

En parallèle, la consommation des crédits alloués aux dépenses de développement a enregistré une augmentation par rapport aux prévisions, qui est du principalement par le transfert des crédits du programme de pilotage et appui au programme de la justice après l'approbation de la commission générale du budget de l'Etat.

Graphique 4 comparaison entre les réalisations et les prévisions année 2019
Répartition selon la nature de la dépense (crédit paiement)

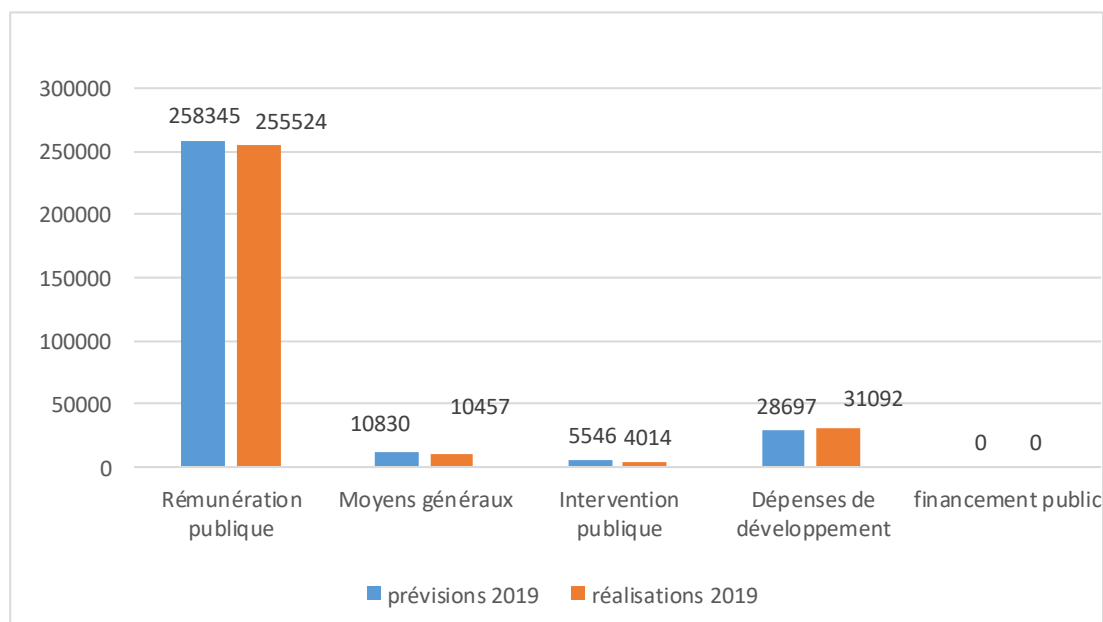
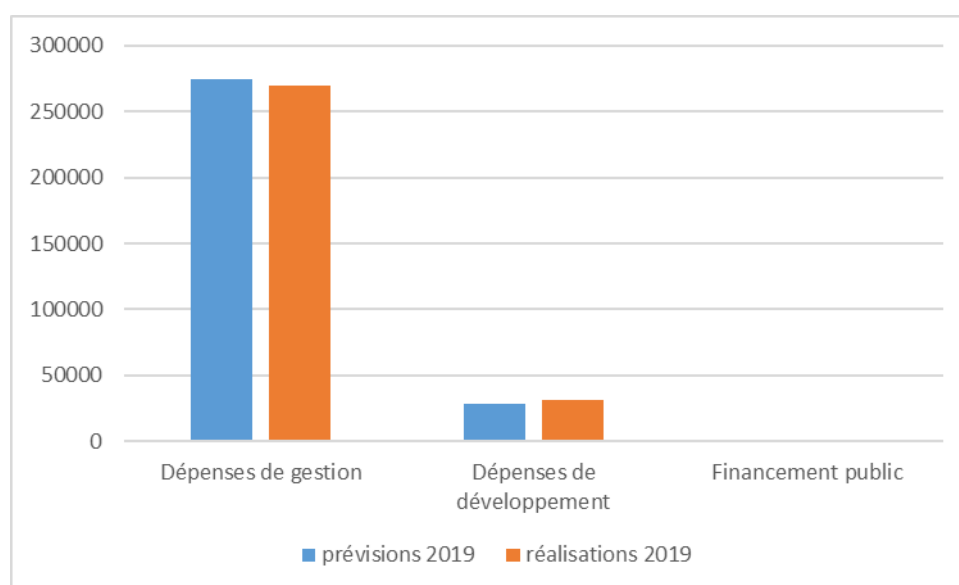


Tableau 4

**Exécution du budget de la mission année 2019 selon les sous programmes
(Crédits de paiement)**

Sous programmes	Désignations Des dépenses	Prévisions 2019		Réalizations 2019 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
		(LF)	(LF complémentaire) (1)		Montant (2)- (1)	Taux de Réalisation % (2)/(1)
Le judiciaire	Dépenses de gestion	264254	274721	269995	4726	98.28%
	Dépenses de développement	28697	28697	31092	2395	108.34%
	Financement public	0	0	0	0	0
	Total général	292951	301087	301087	2191	99.23%

**Graphique 5 : comparaison entre les réalisations du budget de l'année 2019 et les prévisions
Répartition selon les sous programmes (crédit paiement)**



2-2 présentation et analyse des résultats de performance du programme de la justice

En adéquation avec la vision stratégique de la réforme du système judiciaire, le programme justice s'est basé pour définir ses priorités pour la période à venir sur plusieurs axes traduits en trois objectifs stratégiques à savoir :

- Réduire les délais des services judiciaires,
- Développer la qualité des services judiciaires,
- Améliorer les conditions de travail dans les tribunaux et les sécuriser.

Ainsi dans le cadre des priorités stratégiques définies par le projet annuel de la performance, et afin d'atteindre les objectifs et leurs indicateurs définis, on a prévu les activités suivantes :

Les objectifs	Les indicateurs	Les activités
Objectif 1.1 Réduire les délais des services judiciaires	Indicateur 1.1.1 : Taux des affaires réglées par rapport au nombre total des affaires publiées au titre de la même année	-création de bureaux équipés de matériel de saisie et d'impression, -recrutement de juges, -Recourir à un tableau de bord pour une bonne répartition des juges et des agents administratifs entre les tribunaux selon les activités, -Développer et généraliser le système pénal et civil
	Indicateur 1.1.2 : Taux des jugements par défaut	-acquérir du matériel de transport pour signifier les jugements à défaut, -Réviser les textes législatifs y afférents, -renforcer tous les tribunaux de 1 ^{ère} instance qui seront concernés par l'expérience de traitement rapide des affaires pénales TTR au cours des mois d'octobre 2018 et d'avril 2019 par les équipements nécessaires : ordinateurs, imprimantes, -généraliser l'expérience de traitement rapide des affaires pénales TTR sur le reste des tribunaux de grand Tunis.
	Indicateur 1.1.3 : évolution du nombre des jugements parus à l'enregistrement	-renforcer le cadre administratif et judiciaire du tribunal foncier, -appuyer le tribunal foncier par les moyens de transport et les équipements nécessaires par

		<p>étapes,</p> <ul style="list-style-type: none"> -améliorer les conditions de travail aux locaux des filiales du tribunal foncier, -Créer la filiale du tribunal foncier à Zaghouan.
<p>Objectif : 1.2 développer la qualité des services judiciaires</p>	<p>Indicateur 1.2.1 : nombre de juges et des greffiers bénéficiaires d'au moins une session de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> -former les juges et les greffiers dans le cadre de la formation spécialisée et la formation continue, -Réviser les textes législatifs y afférents, -renforcer le personnel de l'institut de magistrature, -consolider le budget de l'institut, -étendre la capacité de l'institut pour la formation.
	<p>Indicateur 1.2.2 : nombre de sessions de formation spécialisée</p>	
	<p>Indicateur 1.2.3 : nombre de prestations judiciaires disponibles à distance</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Moderniser le portail du ministère et mettre à disposition des justiciables les textes législatifs, -fournir des informations sur des affaires au profit des intervenants à distance, -développer le système pénal, civil et foncier.
	<p>Indicateur 1.2.4 : taux de réponses sur les demandes d'accès à l'information dans les délais</p>	<ul style="list-style-type: none"> - la formation nécessaire des administratifs et des juges, -réhabiliter l'archive pour qu'il s'adapte aux textes législatives y afférentes,
<p>Objectif 1.3 : améliorer les conditions de travail aux tribunaux et les assurer</p>	<p>Indicateur 1.3.1 : taux des tribunaux sécurisés par rapport au nombre total des tribunaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> -sécuriser les tribunaux par du fer blindé, -mettre en place des caméras de surveillance et des équipements de détection de métaux, -généraliser le gardiennage spécial sur des étapes, -Réhabiliter les locaux pour accueillir les agents de gardiennage.
	<p>Indicateur 1.3.2 : Surface allouée à chaque fonctionnaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construire et étendre les tribunaux selon le nombre des employés et le volume du travail, -accélérer les projets en cours en coordination avec les différents intervenants.
	<p>Indicateur 1.3.3 : taux de jugements et de registre des huissiers notaires numérisés par rapport au nombre total des documents susceptibles d'être numérisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer le cadre administratif chargé par la numérisation au niveau des tribunaux, -généraliser les équipements pour tous les tribunaux par étapes.

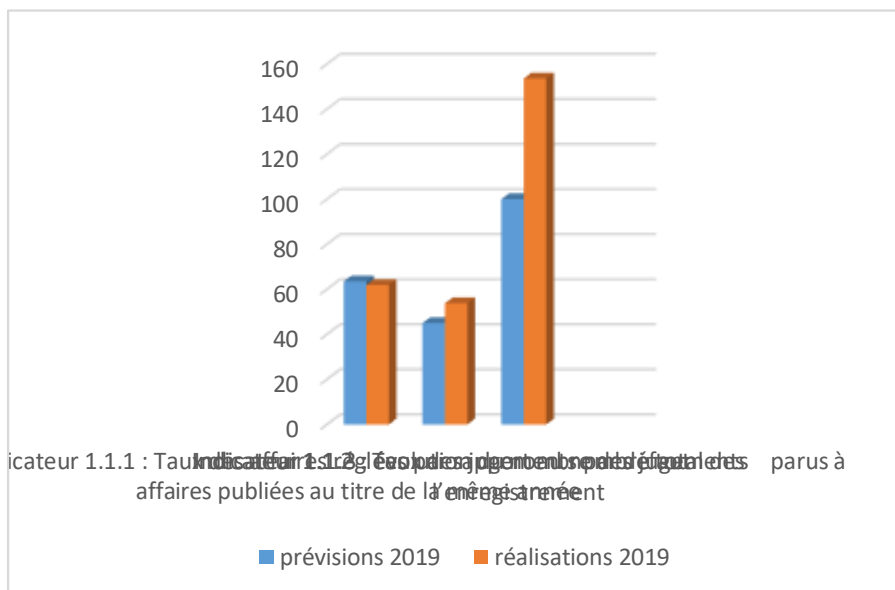
Objectif stratégique 1.1 : Réduire les délais des services judiciaires

Présentation de l'objectif : cet objectif a été sélectionné dans le but d'améliorer et d'appuyer les services judiciaires en toutes ses étapes, et ce par l'amélioration du rendement des différents intervenants ainsi que par la réduction des délais de traitement des affaires, en mettant à disposition tous les moyens nécessaires pour promouvoir le secteur.

Tableau 5 :
Objectif stratégique 1.1 Réduire les délais des services judiciaires

Les indicateurs de performance	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D%	M=C-B	M/B%
Indicateur 1.1.1 : Taux des affaires réglées par rapport au nombre total des affaires publiées au titre de la même année	%	62,2	63 ,5	61,9	-0,30	-48%	-1,60	-2,52%
Indicateur 1.1.2 : Taux des jugements par défaut	%	57,6	45	53,8	-3,8	-6,60%	-8,8	-16,36%
Indicateur 1.1.3 : évolution du nombre des jugements parus à l'enregistrement			12807	19639			6832	53,35%

Graphique 6 : comparaison entre les réalisations et les prévisions au titre de l'année 2019 relatif à Objectif stratégique 1.1 Réduire les délais des services judiciaires



Analyse et explication des résultats comparés aux prévisions 2019

Indicateur 1.1.1 : Taux des affaires réglées par rapport au nombre total des affaires publiées au titre de la même année :

Les indicateurs de performance	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D%	M=C-B	M/B%
Indicateur 1.1.1 : Taux des affaires réglées par rapport au nombre total des affaires publiées au titre de la même année	%	62,2	63,5	61,9	-0,30	-48%	-1,60	-2,52%

Le taux des affaires réglées (**2433791**) d'un total (**2632240**) au cours de l'année 2019 et des affaires restantes de l'année précédente (**1301804**) correspond à 61.9%, alors que les prévisions étaient dans la limite de 63.5%, soit un taux de réalisation de 97.5%. Par rapport aux prévisions de 2018, on remarque un léger déclin du rythme de règlement des affaires pour l'année judiciaire 2019 d'un taux de -0.48%.

1-Les principales activités :

- Recrutement du personnel pour les tribunaux chargé de saisie des jugements,
- Recruter des cadres judiciaires,
- Former des commissions pour étudier les modifications des textes législatives y afférentes,
- Effectuer des congrès internationaux concernant la discussion de la nouvelle version du code des procédures pénales,
- Effectuer des sessions de formation destinées aux juges autour des mécanismes de médiation comme moyen pour réduire le volume du contentieux,
- Organiser des ateliers autour de l'appui de la révision du code des procédures civiles et commerciales.

2-Les limites de l'indicateur

- Insuffisance de ressources financières nécessaires pour recruter le nombre requis du personnel,
- L'absence d'un système d'information au sein du ministère et le recours au comptage manuel dans la plupart des procédures aux tribunaux
- Carence dans le cadre judiciaire et dans le cadre administratif aux tribunaux dans le corps des greffiers
- Une mauvaise répartition des ressources humaines entre tribunaux selon l'activité due à la difficulté de mutation des agents entre régions.

Indicateur 1.1.2 : Taux des jugements par défaut

Les indicateurs de performance	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D%	M=C-B	M/B%
Indicateur 1.1.2 : Taux des jugements par défaut	%	57,6	45	53,8	-3,8	-6,60%	-8,8	-16,36%

Le taux des jugements par défaut a atteint durant l'année judiciaire 2018-2019 au niveau des tribunaux - Grand Tunisie 53.8% par rapport aux prévisions en 2018 qui ont atteint 57.6 % ce qui représente une légère diminution estimée à 6.6%, ce qui montre l'effort de réduire le taux des jugements par défaut.

En effet on a enregistré un taux de 30.7% pour le tribunal de 2^{ème} instance de Tunis alors qu'il a atteint 56.5% pour les tribunaux de 1^{ère} instance du chambre d'appel de Tunis (60.7% en Arianna ,59.8% ben Arous, 60.6% Tunis, 34% Tunis 2,3 et 42% manouba).

De même ce taux a atteint 54.5% pour les banlieues de Tunis, quant aux prévisions de l'année 2019 il était de 45%, soit un taux de réalisation de 83.64% en deçà de ce qui a été prévu (45%) ceci s'explique par les difficultés suivantes :

- une carence des ressources humaines,
- l'expérience de la cellule de traitement rapide des affaires pénales est encore récente dans le tribunal de première instance de Tunis,(démarrage de la mise en place de la cellule au tribunal de 1^{ère} instance d'Arianna, de ben Arous et de tunis2 au cours des mois d'avril et de mai 2018).
Par contre on n'a pas encore mis en place la cellule de traitement rapide des affaires pénales au tribunal de 1^{ère} instance de Tunis.
- L'activité de cette cellule n'inclut pas tous les procès, elle exclue les cas des chèques sans provisions qui représentent plus que 50 % du total des affaires pénales, et aussi les procès fiscaux, de douane et les infractions et les délits relatifs au code de la route.

Taux des jugements à défaut enregistrés par rapport au total des jugements prononcés auprès des tribunaux des chambres d'appel Tunis.

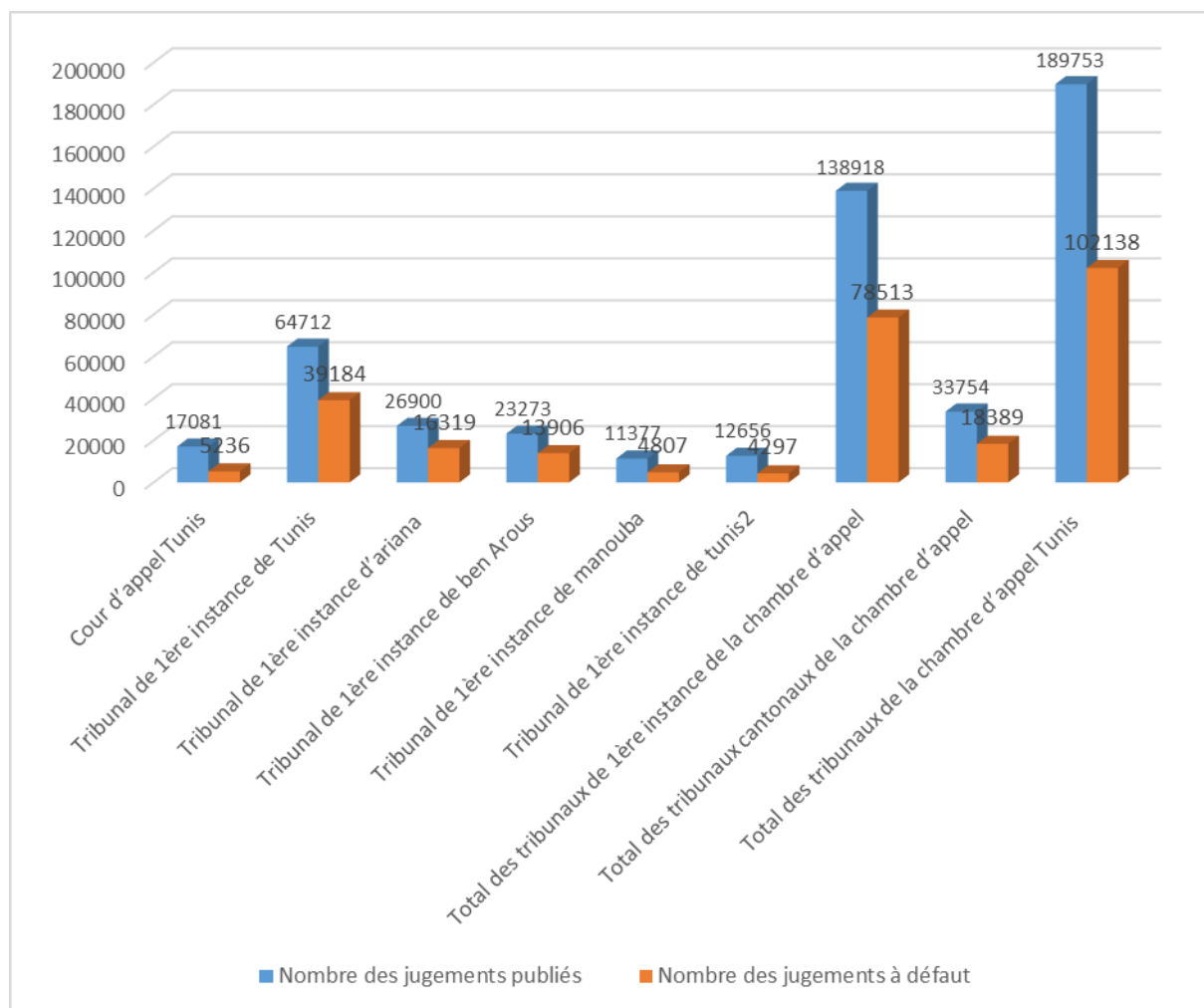
Année judiciaire 2018-2019

tribunaux	Nombre des jugements publiés	Nombre des jugements à défaut	Taux (%) des jugements à défaut
Cour d'appel Tunis	17081	5236	30.7
Tribunal de 1^{ère} instance de Tunis	64712	39184	60.6
Tribunal de 1^{ère} instance d'ariana	26900	16319	60.7
Tribunal de 1^{ère} instance de ben Arous	23273	13906	59.8
Tribunal de 1^{ère} instance de manouba	11377	4807	42.3

Tribunal de 1^{ère} instance de tunis2	12656	4297	34.0
Total des tribunaux de 1^{ère} instance de la chambre d'appel	138918	78513	56.5
Total des tribunaux cantonaux de la chambre d'appel	33754	18389	54.5
Total des tribunaux de la chambre d'appel Tunis	189753	102138	53.8

Nombre des jugements prononcés et des jugements à défaut auprès des tribunaux de la chambre d'appel Tunis

Année judiciaire 2018-2019



1-Les principales activités :

- ✚ Former des commissions pour étudier les modifications des textes législatives y afférentes,
- ✚ Recruter des cadres dans le domaine de la justice,
- ✚ généraliser l'expérience de traitement rapide des affaires pénales TTR sur le reste des tribunaux de 1^{ère} instance de toute la république, après qu'on s'est contenté en premier aux régions de Manouba, Nabeul, Bizerte, ben Arous, Zaghouan, tunis2 Grombalia et Ariana.

2-Les limites de l'indicateur :

- ✚ Insuffisance de ressources financières nécessaires pour recruter le nombre requis du personnel pour signifier les jugements à défaut,
- ✚ L'absence d'un système d'information au sein du ministère et le recours au comptage manuel dans la plupart des procédures aux tribunaux
- ✚ Carence dans le cadre judiciaire, le cadre administratif aux tribunaux et dans le corps des greffiers,
- ✚ Insuffisance de matériel et équipement relatif à la mise en place de la cellule de traitement rapide des affaires pénales,
- ✚ La non opérationnalité du mécanisme de règlement rapide des affaires judiciaires d'une manière satisfaisante pour les affaires d'infractions économiques (affaires administratives) parvenues des directions régionales commerciales.

Indicateur 1.1.3 : évolution du nombre des jugements prononcés à l'enregistrement

Les indicateurs de performance	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D%	M=C-B	M/B%
Indicateur 1.1.3 : évolution du nombre des jugements prononcés à l'enregistrement			12807	19639			6832	53,35%

Analyse et explication des résultats comparés aux prévisions 2019 :

Indicateur 1.1.3 : évolution du nombre des jugements parus à l'enregistrement

La superficie enregistrée a atteint 19639 hectares du total de 12807 hectares prévus, ainsi le taux des superficies parues à l'enregistrement s'élève à 153.34% par rapport aux régions concernées par des décisions d'ouverture de zone de recensement.

Cet accroissement s'explique par la reprise du rythme des travaux du recensement obligatoire grâce à l'importance accordée à ces travaux dans la mission du programme d'action du tribunal foncier ainsi que la motivation des chambres de cadastre obligatoire pour les traiter dans les plus brefs délais et le suivi journalier de la part superviseurs des tribunaux.

Malgré les lacunes rencontrées par les commissions cadastrales obligatoires liées principalement au :

- vieillissement du parc auto, et du retard répétitif et fréquent de ses travaux pour une longue période,
- en plus de l'insuffisance des techniciens de l'office de topographie et du cadastre pour accompagner les juges rapporteurs pour exécuter les jugements afin de préparer les affaires pour le traitement.

En effet, le tribunal a enregistré un taux d'évolution très élevé des dossiers réglés en matière d'immatriculation obligatoire, de 70.9%, au fait le nombre des dossiers a grimpé de 11493 pour l'année judiciaire 2017-2018 à 19639 pour l'année judiciaire 2018-2019.

Dans les arrondissements d'immatriculation foncière obligatoire.

Les affaires réglées dans l'obligation

De septembre 2018 au 31 juillet 2019

	filiale	Les affaires réglées
1	Tunis	5
2	Nabeul	100
3	Bizerte	494
4	Monastir	3148
5	Sfax	734
6	Gafsa	1297
7	gabes	1061

8	Mednine	2984
9	Tataouine	282
10	Kasserine	674
11	Kef	1890
12	Jendouba	482
13	Kairouan	2216
14	Béja	226
15	Mahdia	1592
16	Siliana	737
17	Sidi bouzid	397
18	Kébili	1320
19	total	19639

L'évolution du nombre total des affaires foncières réglées présente un résultat positif malgré les moyens limités des tribunaux fonciers et dans les trois prochaines années, Il faut travailler sur l'évolution du nombre des affaires foncières de l'ordre de 2 % et ceci en renforçant les moyens humains et financiers des tribunaux fonciers.

1-Les principales activités pour réaliser l'évolution du nombre des jugements de recensement parus à l'enregistrement :

Fournir les moyens de travail nécessaires pour les commissions cadastrales et les juges rapporteurs aux arrondissements de recensement notamment les voitures pour le déplacement aux régions de recensement.

2-Les limites de l'indicateur :

- ✚ Insuffisance des moyens matériels notamment les voitures pour le déplacement aux régions de recensement,
- ✚ Carence dans le cadre judiciaire, le cadre administratif aux tribunaux et dans le corps des greffiers,
- ✚ La préparation des dossiers de recensement pour le jugement est étroitement liée aux enquêtes sur terrain et autres effectués par les techniciens de l'office de topographie et du cadastre qui eux-mêmes sont en nombre limité.

Objectif stratégique 1.2 : développer la qualité des services judiciaires

Présentation de l'objectif : cet objectif a été sélectionné dans le but de :

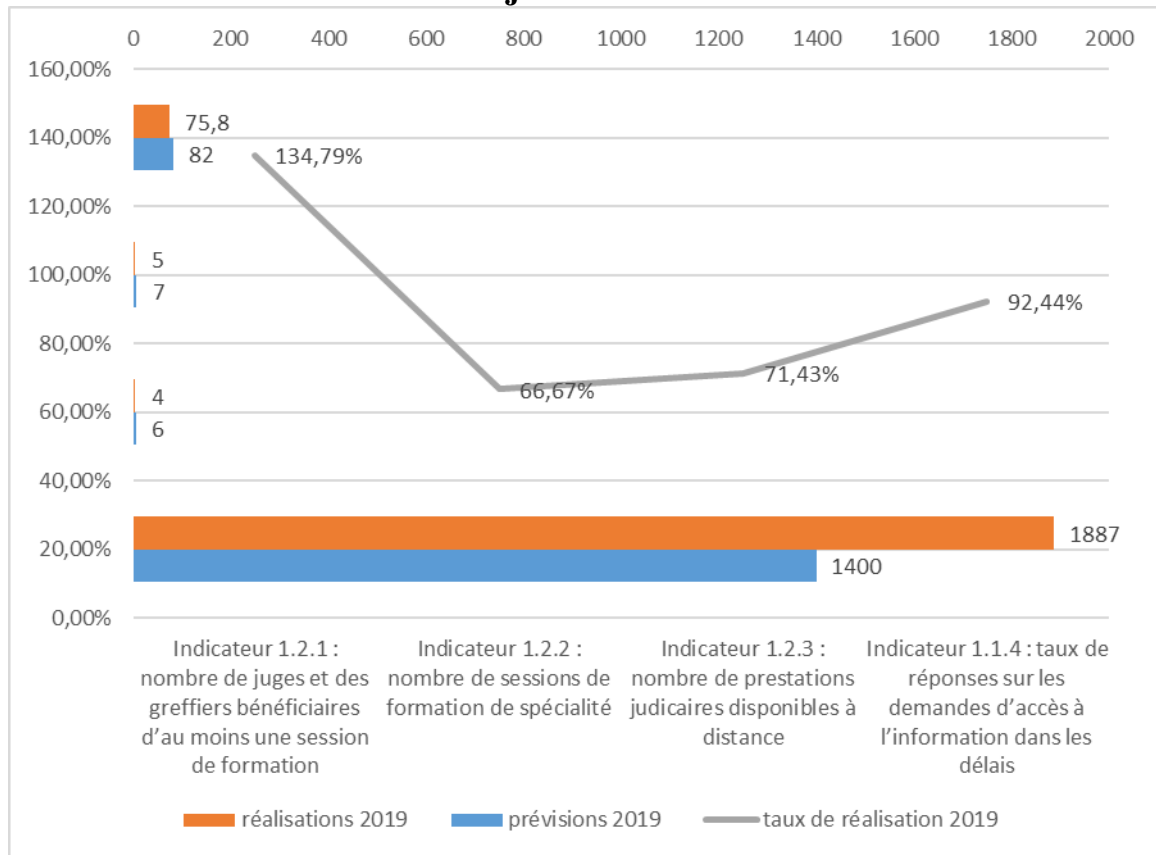
- ✚ appuyer les services judiciaires en toutes ses étapes,
- ✚ améliorer le rendement des différents intervenants,

- ✚ renforcer le rythme de formation,
- ✚ fournir les services judiciaires à distance,
- ✚ améliorer le taux de réponse aux demandes d'accès aux informations dans les délais.

Tableau 6 : Objectif : 1.2 développer la qualité des services judiciaires

		unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
			A	B	C (*)	D=C-A	A/D %	M=C-B	M/B%
Objectif : 1.2 développer la qualité des services judiciaires	Indicateur 1.2.1 : nombre de juges et des greffiers bénéficiaires d'au moins une session de formation	Nombre	1379	1400	1887	508	36.84 %	487	34.79%
	Indicateur 1.2.2 : nombre de sessions de formation de spécialité	Nombre	3	6	4	1	33.33 %	-2	-33.33%
	Indicateur 1.2.3 : nombre de prestations judiciaires disponibles à distance	Nombre	6	7	5	-1	- 16.67 %	-2	-28.57%
	Indicateur 1.1.4 : taux de réponses sur les demandes d'accès à l'information dans les délais	%	83	82	75.8	-7.2	- 8.67 %	-6.2	-7.56%

Graphique 7 : comparaison entre les réalisations et les prévisions année 2019 relatif à l'Objectif stratégique 1.2 : développer la qualité des services judiciaires



Analyse et explication des résultats comparés aux prévisions 2019

Indicateur 1.2.1 : nombre de juges et des greffiers bénéficiaires d'au moins une session de formation

Les indicateurs de performance	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D%	M=C-B	M/B%
Indicateur 1.2.1 : nombre de juges et des greffiers bénéficiaires d'au moins une session de formation	Nombre	1379	1400	1887	508	36.84%	487	34.79%

La réalisation de l'indicateur : nombre de juges et des greffiers bénéficiaires d'au moins une session de formation a connu une évolution remarquable en 2019 (1887) par rapport aux réalisations de 2018 (1379) de même par rapport aux prévisions de 2019 (1400), soit un taux de réalisation de 134.79%.

1-Analyse des réalisations et résultats relatifs à l'indicateur de formation des juges et greffiers :

L'institut supérieur de la magistrature a organisé 33 séminaires à l'échelle nationale et régionale en 2019 dans le cadre de la formation continue et dans le but d'appuyer les compétences au profit de 1262 juges, détaillé comme suit :

- 19 séminaires et sessions de formation dans le cadre de formation continue obligatoire destinés aux nouveaux recrues des juges (moins de 6 ans d'ancienneté) : participation de 529 juges à raison de de deux actions ou séminaires par participant,
- 14 séminaires de formations régionales organisées en coordination avec les cours de cassation concernés : participation de 733 juges exerçants

De même l'institut a organisé trois actions de formation présentielle au profit de 5 groupes d'attachés judiciaires et greffiers, détaillés comme suit :

- Formation présentielle de 252 attachés judiciaires (groupe 1 de 30) à l'institut à partir du 16 septembre,
- 73 attachés judiciaires ont bénéficié de stages aux tribunaux (groupe de 29 en 2^{ème}) jusqu'au mi-juillet 2018,
- 300 greffiers ont été formés dans le cadre de cycle de formation continue présentielle réparti sur :
 - 100 greffiers tribunal adjoint pour le passage au grade de greffier tribunal
 - 100 greffiers tribunal pour le passage au grade de greffier tribunal principal
 - 100 greffiers tribunal principal pour le passage au grade d'administrateur de la greffe du tribunal.

2-Les principales limites de l'indicateur :

-la nécessité de réviser l'organigramme de l'institut supérieur de la magistrature afin d'attirer les compétences aux domaines de la formation en le consolidant par les ressources humaines requises (juges, cadre administratif, techniciens, ouvriers...) et ce dans l'objectif de développer les activités de la formation et de moderniser ses interventions,

- le besoin d'équipements techniques permettant de mettre en place la formation à distance,

- fournir un espace d'hébergement rattaché à l'institut supérieur de la magistrature pour encourager les juges et greffiers des régions à bénéficier des programmes de la formation.

Indicateur 1.2.2 : nombre de sessions de formation spécialisée :

Les indicateurs de performance	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D%	M=C-B	M/B%
Indicateur 1.2.2 : nombre de sessions de formation de spécialisé	Nombre	3	6	4	1	33.33 %	-2	-33.33%

- 6 actions de formation de spécialité destinées aux juges Ont été programmé en 2019, 4 actions ont été réalisé soit un taux de réalisation de 66.67%. la non atteinte de l'indicateur souhaité s'explique principalement par l'absence de système de motivation pour inciter à la participation aux actions de formation spécialisés ainsi que le manque d'équipements techniques permettant la formation à distance.

1-Analyse des réalisations et résultats relatifs à l'indicateur : nombre de sessions de formation spécialisée

L'institut supérieur de la magistrature a organisé au cours de l'année 2019 quatre actions de formations à l'échelle national et régional dans le cadre de la formation continue de spécialité destinées aux juges, ou il y a eu participation de 598 juges répartis ainsi :

- Une action sur le thème foncier destinée aux juges du tribunal foncier sur 4 sessions : participation de 358 juges,
- Une action sur le thème « l'établissement de rétention» conformément à la loi n°5 de l'année 2016 au profit des juges du parquet public (organisée en 6 sessions en coopération avec l'association des avocats et des juges américains ABA) : participation de 180 juges pour un nombre variant entre 16 et 44 par session et pour chaque région (Tunis, Sousse, Sfax, Bizerte, Tozeur, Hammamet),

- Une action sur la fiscalité qui au profit (a duré 5 mois à raison d'un jour par semaine) au profit des juges des chambres fiscales des différents tribunaux de 1^{ère} instance : participation de 30 juges,
- Une action sur la sécurité sociale (a duré 5 mois à raison d'un jour par semaine) au profit des juges de sécurité sociale des différents tribunaux de 1^{ère} instance : participation de 30 juges.

2-Les principales limites de l'indicateur :

- Prévoir un système de motivation pour encourager les juges et les greffiers des tribunaux à participer aux actions de formation spécialisées notamment les lier à leur carrière professionnelle,
- Développer l'organigramme de l'institut (qui se compose actuellement par un directeur général, directeur d'études, directeur de formation continue, de secrétaire général et d'un seul chef service) par un renforcement de ses ressources personnelles afin d'affronter le développement de ses activités,
- Renforcer l'institut de nouveaux juges, cadres administratifs, des techniciens et ouvriers afin de répondre à ses besoins,
- Consolider l'institut par des équipements permettant d'assurer la formation à distance,
- fournir un espace d'hébergement rattaché à l'institut supérieur de la magistrature pour encourager les juges des régions à bénéficier des programmes de formation.

Indicateur 1.2.3 : nombre de prestations judiciaires disponibles à distance :

Les indicateurs de performance	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D%	M=C-B	M/B%
Indicateur 1.2.3 : nombre de prestations judiciaires disponibles à distance	nombre	6	7	5	-1	- 16.67%	-2	-28.57%

Analyse des réalisations et résultats relatifs à l'indicateur : nombre de prestations judiciaires disponibles à distance :

Les services judiciaires à distance assurés par le ministère de la justice via le portail E-JUSTICE jusqu'à l'année 2019 sont :

- ✚ Service d'information sur les affaires pour les justiciables,
- ✚ Service d'information sur les affaires pour les avocats,
- ✚ Service de jurisprudence,
- ✚ Service d'inscription dans les concours de recrutement au ministère de la Justice,
- ✚ Service d'extraction des convocations du concours de recrutement des juges.

Toutefois vu le transfert du système du registre de commerce du ministère de la justice au centre national du registre de commerce rattaché à la présidence du gouvernement, on a éliminé les services liés à ce système en 2019 et qui consistaient en :

- Le Paiement à distance des différents services du registre de commerce,
- Le Retrait de l'extrait du registre de commerce à distance,

Ainsi le nombre des services judiciaires à distance s'est réduit de 5.

1-Les principales activités souhaitées :

- Concevoir un système d'information en matière pénale,
- Concevoir un système d'information en matière civile,
- Généraliser les systèmes de juridiction pénale et civile,
- Redévelopper le portail de la justice, prévu par projet la justice numérique 2020,
- Créer un centre d'hébergement des systèmes judiciaires,
- Améliorer l'infrastructure des communications,
- Acquérir des équipements informatiques pour les tribunaux,
- Réhabiliter les salles de distributions,
- Améliorer la sécurité informatique,
- La formation,
- Piloter et appuyer l'exécution des projets.

2- Les principales limites de l'indicateur :

Les principales limites et défis relatifs à cet indicateur sont les suivants :

- ✚ L'ancienneté des systèmes d'information actuellement exploités et leurs non adaptations aux développements technologiques (civil, pénal, immobilier),
- ✚ Manque à la direction générale de l'informatique,
- ✚ L'ancienneté du portail du ministère de la justice.

Prière d'ajouter la traduction du passage lié aux limites de l'indicateur à la page 37 de la version arabe

Indicateur 1.1.4 : taux de réponses sur les demandes d'accès à l'information dans les délais :

Les indicateurs de performance	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D%	M=C-B	M/B%
Indicateur 1.1.4 : taux de réponses sur les demandes d'accès à l'information dans les délais	%	83	82	75.8	-7.2	-8.67%	-6.2	-7.56%

Analyse des réalisations et résultats relatifs à l'indicateur 1.1.4 : taux de réponses sur les demandes d'accès à l'information dans les délais

Le taux de réalisation de l'indicateur : taux de réponses sur les demandes d'accès à l'information dans les délais courant l'année 2019 un léger déclin de 8.67% par rapport à 2018.

A comparer aux prévisions de 2019 le taux de réalisation correspond à 92.44%, résultat qui s'explique principalement par l'absence de certaines données au niveau de l'application statistique ainsi que par le manque de formation relatif à l'accès au profit des cadres et employés du ministère.

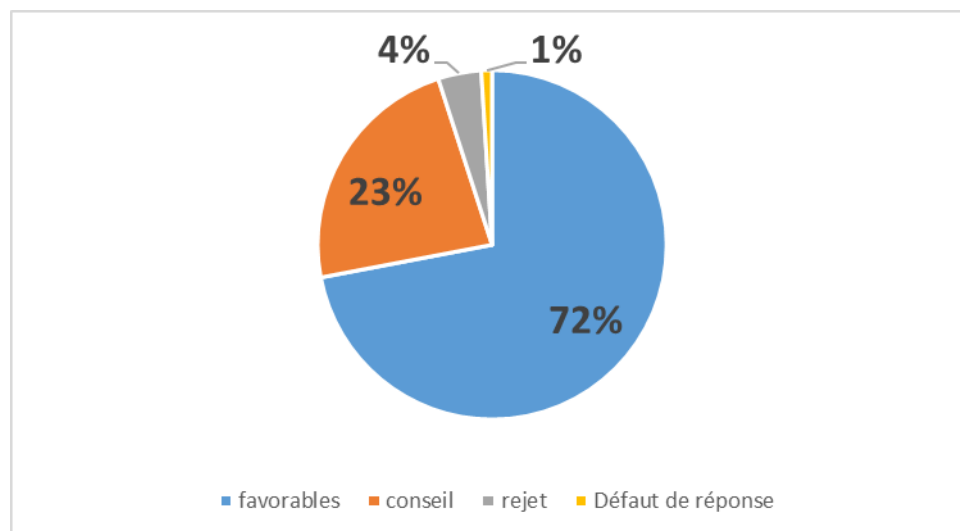
Les principales activités pour l'année 2019

- Poursuite de la réhabilitation de l'archive par l'exécution d'un plan urgent pour les différents tribunaux afin d'organiser les documents et les archives pour faciliter l'accès et le retour pour le classement (effectuer des plans urgents aux locaux de la conservation de l'archive intermédiaire à soutra et à la cour d'appel de Tunis, tribunal de 1^{ère} instance de Tunis et du tribunal cantonal).
- Développer le portail de la justice
- Prévoir une case relative au budget du ministère sur le site de la justice,

- Mise à jour des textes législatifs relatifs à l'accès à l'information inscrits au portail,
- Mettre en place un guide d'accès à l'information élaboré par l'instance d'accès à l'information sur le site du ministère.

Des statistiques sur les demandes d'accès à l'information en 2019

Les suites réservées aux demandes d'accès	nombre
Favorables	196
Conseil	11
Rejet	64
Défaut de réponse	2
Total	273



Le nombre de réponses sur les demandes acceptées a atteint 207 d'un total de 273 demandes représentant un taux de 75.8%.

-Les statistiques sur demandes d'accès rejetées

Le nombre des demandes d'accès rejetées s'élève à 64 qui correspondent seulement à 23% du total des demandes en 2019, l'étude des raisons du rejet a révélé ce qui suit :

	Cause du rejet	nombre
1	Non disponibilité de l'information	36
2	Incompétence	11
3	Sécurité publique	14
4	Droit d'autrui	2
5	La non réponse de celui qui dispose de l'information	1
	Total	64

Insuffisances et difficultés

- La non disponibilité de la personne chargée de l'accès,
- Manque de formation spécifique pour le thème « accès à l'information » au profit du personnel du ministère,
- Non disponibilité de certaines informations au niveau du système statistique.

Les principales activités pour l'année 2019

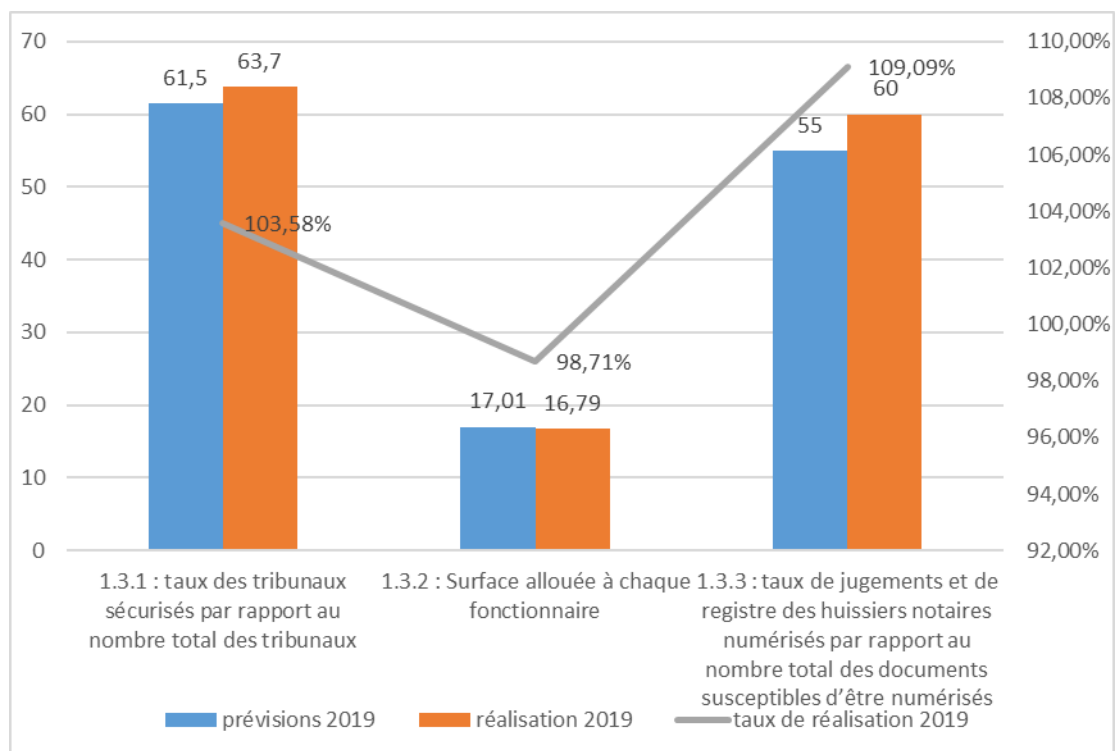
- Réviser le système des statistiques du ministère,
- Activer le rôle des chargés d'accès au niveau des établissements publics sous tutelle du ministère,
- Former une commission consultative centrale pour appuyer la fonction d'accès,
- Désigner des chargés d'accès au niveau des tribunaux judiciaires,
- Former les chargés d'accès au niveau du ministère.

Objectif 1.3 : améliorer les conditions de travail aux tribunaux et les assurer :

Présentation de l'objectif : cet objectif vise améliorer les conditions de travail au sein des différents tribunaux en ce qui concerne le manque d'espace de travail et ce travers la programmation des extensions nécessaires des locaux des tribunaux et assurer leurs sécurisations

	indicateur	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
			A	B	C (*)	D=C-A	A/D %	M=C-B	M/B%
Objectif 1.3 : améliorer les conditions de travail aux tribunaux et les assurer	Indicateur 1.3.1 : taux des tribunaux sécurisés par rapport au nombre total des tribunaux	%	46,06	61,5	63,7	17,64	38,30 %	2,2	3,58%
	Indicateur 1.3.2 : Surface allouée à chaque fonctionnaire	%	16,74	17,01	16,79	0,05	0,30 %	-0,22	-1,29%
	Indicateur 1.3.3 : taux de jugements et de registre des huissiers notaires numérisés par rapport au nombre total des documents susceptibles d'être numérisés	%	49	55	60	11	22,45 %	5	9,09%

Graphique 8 : comparaison entre les réalisations et les prévisions année 2019 relatif à l'Objectif 1.3 : améliorer les conditions de travail aux tribunaux et les assurer



Analyse et explication des résultats comparés aux prévisions 2019

Indicateur 1.3.1 : taux des tribunaux sécurisés par rapport au nombre total des tribunaux

Un tribunal est considéré sécurisé si les trois conditions suivantes sont fournies :

- Le fer blindé,
- Caméra de surveillance,
- Le gardiennage spécifique.

Le taux de sécurisation des tribunaux se calcule ainsi :

Taux de sécurisation de chaque type de tribunal= (total des éléments de sécurisation / le nombre des tribunaux *3) *100

Taux de sécurisation de chaque type de tribunal= (total des éléments de sécurisation / le nombre des tribunaux *3) *100

Les indicateurs de performance	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D%	M=C-B	M/B%
Indicateur 1.3.1 : taux des tribunaux sécurisés par rapport au nombre total des tribunaux	%	46,06	61,5	63,7	17,64	38,30%	2,2	3,58%

Analyse des réalisations et résultats relatifs à l'indicateur 1.3.1 : taux des tribunaux sécurisés par rapport au nombre total des tribunaux :

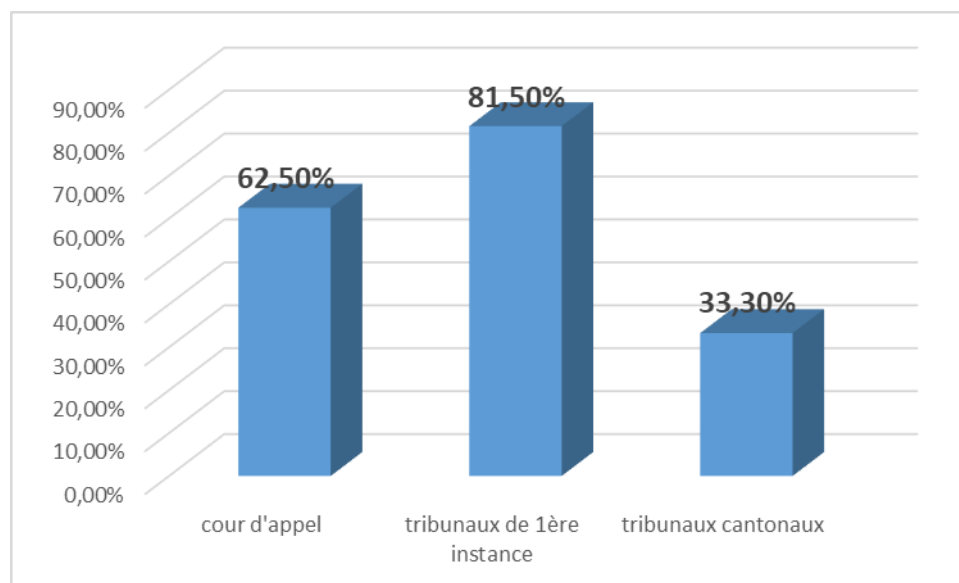
Le taux de réalisation de l'indicateur 1.3.1 : taux des tribunaux sécurisés par rapport au nombre total des tribunaux a marqué une augmentions notable de 38.3% en 2019 par rapport à2018.

De même on remarque que le taux des tribunaux sécurisés par rapport au total est de 63.7% alors que les prévisions étaient dans la limite de 61.5%, soit un taux de réalisation de 10.3.5%.

Les principales activités de l'année 2019

- Sécuriser les portes et les fenêtres par le fer blindé et les clôtures par le fer blindé ou par les fils barbelés,
- Equiper les tribunaux par des caméras de surveillance,
- Sécuriser les locaux et les tribunaux par le biais d'agents spécialisés et réhabiliter les espaces réservés aux agents de sécurité.

tribunaux	Fer blindé	Caméra de surveillance Et scanner	Agents de sécurité	Total éléments de sécurité	Taux de sécurisation
Cours d'appel (16)	13	8	9	30	62,5%
Les tribunaux de 1 ^{ère} instance compte tenu des 2 pôles (30)	27	21	18	66	81,5%
Les tribunaux cantonaux (87)	66	18	13	97	33,3%
total	106	47	40	193	
			Taux général de sécurisation des tribunaux		48,4%



Les limites de l'indicateur

- Les réalisations de cet indicateur pourraient être plus faibles que les prévisions pour les années à venir et ce à cause du lentur accusé dans les appels d'offre pour l'acquisition des équipements de surveillance compte tenu de sa spécificité et de sa précision (équipement des tribunaux de caméras de surveillance) ainsi que dans le recrutement des agents qualifiés (sécuriser les locaux et les

tribunaux par le biais d'agents spécialisés et réhabiliter les espaces réservés aux agents de sécurité).

Indicateur 1.3.2 : Surface allouée à chaque fonctionnaire :

Les indicateurs de performance	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D%	M=C-B	M/B%
Indicateur 1.3.2 : Surface allouée à chaque fonctionnaire	%	16,74	17,01	16,79	0,05	0,30%	-0,22	-1,29%

Analyse des réalisations et résultats relatifs à l'indicateur 1.3.2 : Surface allouée à chaque fonctionnaire :

Le taux de réalisation de cet indicateur a atteint 98% en 2019 réparti entre les différents types de tribunaux de droit public, de même cet indicateur a constaté une augmentation pour tous les tribunaux en 2019 comme suit :

1- Les créations

- Cour d'appel à Siliana.

2- évacuer les tribunaux qui sont menacés par l'effondrement et les remplacer par des établissements à usage de location,

- Cantonal de Sousse1,
- Cantonal makthar,
- Cantonal tajrouine,
- Cantonal Zarzis,

3- Tribunaux évacués après l'identification des locaux à louer

- Cantonal Tunis,
- Foncier de sidi Bouzid,
- Cantonal Sfax 2

4- Nouveaux locaux et extension

- Extension de la cour d'appel de Sfax,

- Construction du cantonal et foncier de Mahdia,
- Cantonal douze el faowar,
- Cantonal et foncier de Kasserine,
- Cantonal Manouba,
- Construction du 1^{ère} instance de Nabeul dans le cadre de la coopération internationale.

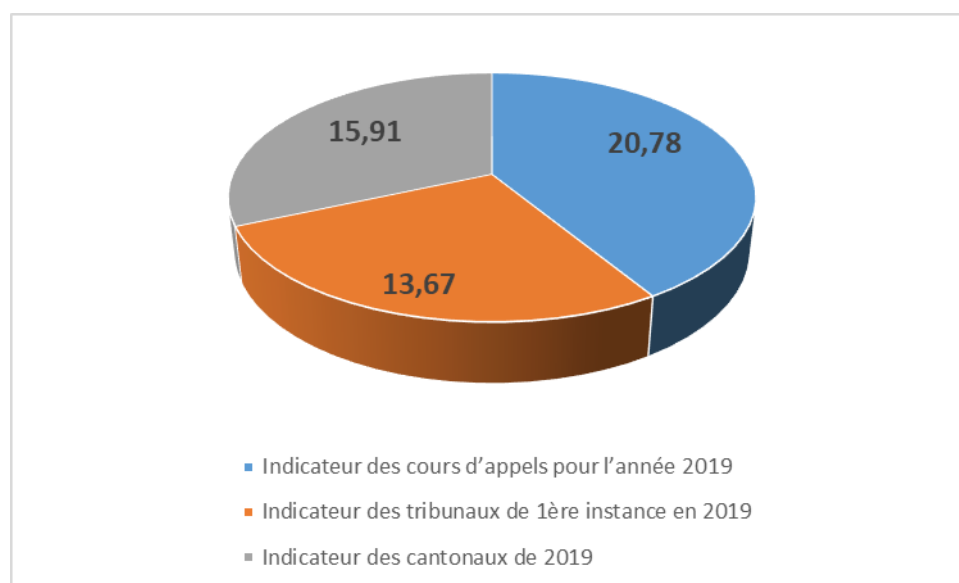
De même l'indicateur a été défini conformément au type de tribunaux en tenant compte de la superficie des bureaux et guichets par rapport au total de l'effectif humain (juges, greffiers, techniciens, ouvriers...), et ce dans le but d'améliorer les conditions de travail dans les tribunaux impliquant ce qui suit :

Locaux des tribunaux	Prévisions de l'indicateur Année 2019	Réalisations de l'indicateur Année 2019	écart	Taux de l'écart
Cour d'appel	20,71	20,78	0,07	0,34%
1^{ère} instance	13,43	13,67	0,24	1,79%
Cantonal	16,89	16,91	-0,98	-5,80%
Indicateur général (m2)	17,01	16,79	-0,22	-1,29%

Ainsi l'indicateur général de tous les tribunaux est comme suit :

Indicateur des cours d'appels pour l'année 2019	20,78
Indicateur des tribunaux de 1 ^{ère} instance en 2019	13,67
Indicateur des cantonaux de 2019	15,91
Indicateur (m2)	16,79

Graphique 9 Surface allouée à chaque fonctionnaire comparé à la surface totale en 2019



Il découle de ce qui précède que l'indicateur accuse une évolution conformément aux objectifs souhaités avec la nécessité toutefois de multiplier les efforts pour améliorer les conditions de travail pour les locaux des tribunaux de 1^{ère} instance et cantonaux, qui ont plusieurs projets en cours.

Indicateur 1.3.3 : taux de jugements et de registre des huissiers notaires numérisés par rapport au nombre total des documents susceptibles d'être numérisés :

Les indicateurs de performance	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D%	M=C-B	M/B%
Indicateur 1.3.3 : taux de jugements et de registre des huissiers notaires numérisés par rapport au nombre total des documents susceptibles d'être numérisés	%	49	55	60	11	22,45%	5	9,09%

Analyse des réalisations et résultats relatifs à l'indicateur 1.3.3 : taux de jugements et de registre des huissiers notaires numérisés par rapport au nombre total des documents susceptibles d'être numérisés :

Le taux de réalisation de l'indicateur 1.3.3 a évolué au cours de l'année 2019 de 22.45% par rapport aux réalisations de 2018, de même pour l'année 2019, il a atteint un taux 60% de numérisation des jugements et des registres des huissiers notaires à comparer aux prévisions de taux de 55%, soit un taux de réalisation de 109.09% de numérisation des jugements et des registres des huissiers notaires susceptibles de numérisation par rapport au total des dossiers.

Les principales activités réalisées en 2019 :

Les travaux de supervision et de suivi de l'équipe technique central

- Réalisation de 24 visites sur terrain par l'équipe technique centrale composée de représentants de l'inspection générale et de la direction générale de 'informatique,
- Répartition de 8 scanners relatifs à la numérisation des registres des huissiers notaires,
- Suivi des travaux de numérisation.

Formation

- Former 190 agents de 24 tribunaux (spécialité archive informatique),
- Créer une équipe de membres de la brigade mobile afin d'assurer le transport des scanners relatifs aux huissiers notaires,
- Former 7 cadres de la direction générale de l'informatique sur la direction et l'exploitation des programmes File net IBM.

Les limites de l'indicateur :

- Manque de matières consommables cartouches scanner A4 cartouches d'encre,
- Retard dans la réparation des pannes techniques survenues aux équipements mis à la disposition du projet,
- Non disponibilité des agents chargés d'assurer la numérisation des jugements et des registres des huissiers notaires,
- Des problèmes au niveau des licences des programmations, en effet la société soumissionnaire n'a fourni que 24 Licences sur un total de 150
- licences prévues par l'appel d'offre.

Les insuffisances particulières :

Les visites effectuées aux tribunaux de 1^{ère} instance de Nabeul et Sidi Bouzid le 26 et 27 décembre ont permis de relever les insuffisances suivantes :

- Adoption de la programmation numérique « LIMprod » qui est différente des programmations du reste des tribunaux « KOFAX CAPTURE » pour les registres des huissiers notaires,
- Absence de phase d'indexation au cours de la numérisation des registres des huissiers notaires,
- Absence de la phase d'orientation des registres numérisés au serveur dédié du système de gestion du courrier (importation vers le serveur GED),
- Difficulté d'accès au système GED pour l'ordinateur réservé pour la recherche du tribunal de 1^{ère} instance de Nabeul,
- Absence d'ordinateur dédié pour accéder au système GED des registres des huissiers notaires du tribunal de 1^{ère} instance de Sidi Bouzid,
- Le format du document numérisé selon le nouveau scanner « sous format TIFF » est différent du reste des documents numérisés et archivés au système « sous format PDF ».

Impact de ces insuffisances sur le déroulement du projet

- Les scanners acquis pour numériser les registres des huissiers notaires ne sont pas adaptés aux besoins du projet de la GED,
- Le transport des nouveaux scanners d'un tribunal à un autre dans le cadre de la brigade mobile va causer des problèmes techniques pour non adaptabilité des programmes.
- Le nombre de licences actuel inscrit au programme est insuffisant ce qui est de nature à retarder les travaux de la numérisation.

4-Les orientations futures pour améliorer la performance :

indicateur	Les problèmes	Les solutions et propositions
taux de jugements et de registre des huissiers notaires numérisés	La fréquence des pannes	Conclure un contrat de maintenance
	Non disponibilité des agents chargés de la numérisation	Inclure la fonction de la numération au sein du tableau de réparation du travail annuel des tribunaux (le chargé et son remplaçant)

	Retard des travaux de numérisation des registres des huissiers notaires dans la majorité des tribunaux pour manque de scanner à chaque tribunal	Programmer d'acquérir des scanners sur des échéances afin de couvrir tous les tribunaux de 1 ^{ère} instance.
	Absence de licences de programmation	Fournir le nombre nécessaire des licences d'exploitation pour les tribunaux concernés.

Prisons et rééducation

Le responsable du programme : le directeur des affaires communes :
conseiller général des prisons et rééducation de 1^{er} grade Mr Adel
Trabelssi depuis juin 2017 au mois de février 2020.

1- Présentation générale du programme

La réhabilitation des détenues et leurs réinsertions dans la société se fait principalement par la formation et l'emploi. Ces derniers constituent le maillon le plus important de la stratégie globale du programme des prisons et de la rééducation. De même, ils contribuent à réduire le phénomène de récidive et ils créent des opportunités pour les détenus afin de les réinsérer dans le tissu social et économique. Tout en veillant à ce que les conditions de formation soient identiques à celles adoptées dans les centres de formation rattachés au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi et les centres de formation spécialisés.

Il faut toutefois souligner que la direction générale des prisons et de la rééducation accorde une grande importance à **l'amélioration des conditions de détention du prisonnier** vu l'impact positif sur leur comportement et leur relation avec les personnels pénitenciers durant la période de peine et ceci dans le cadre du respect mutuel et de l'application de la loi. Ces facteurs, contribuent à assurer une bonne conduite du détenu à travers le suivi constant et pratique.

Le programme de la direction générale des prisons et de rééducation envisage la création des nouvelles prisons pour remplacer ceux qui sont abandonnés et la réhabilitation et l'aménagement d'autres prisons conformément aux normes internationales. Ce programme contribue aussi à augmenter la capacité d'occupation et assure des bonnes conditions de détention qui répondent aux normes internationales.

En plus, le programme du comité général des prisons et de rééducation vise aussi **l'amélioration des conditions de travail du personnel** et le développement de leurs compétences et potentielles et soutenir leurs acquis professionnels pour mener à bien leurs missions d'une manière professionnelle dans le cadre du respect des lois. En plus leurs garantir une couverture sociale en vertu de la spécificité de leurs travaux dans des espaces fermés avec les détenus et leurs effets directs sur la psychologie de l'agent.

Face à la montée des risques et des menaces contre les unités pénitentiaires et de rééducation, la sécurité de ces unités est devenue une préoccupation et une nécessité cruciale.

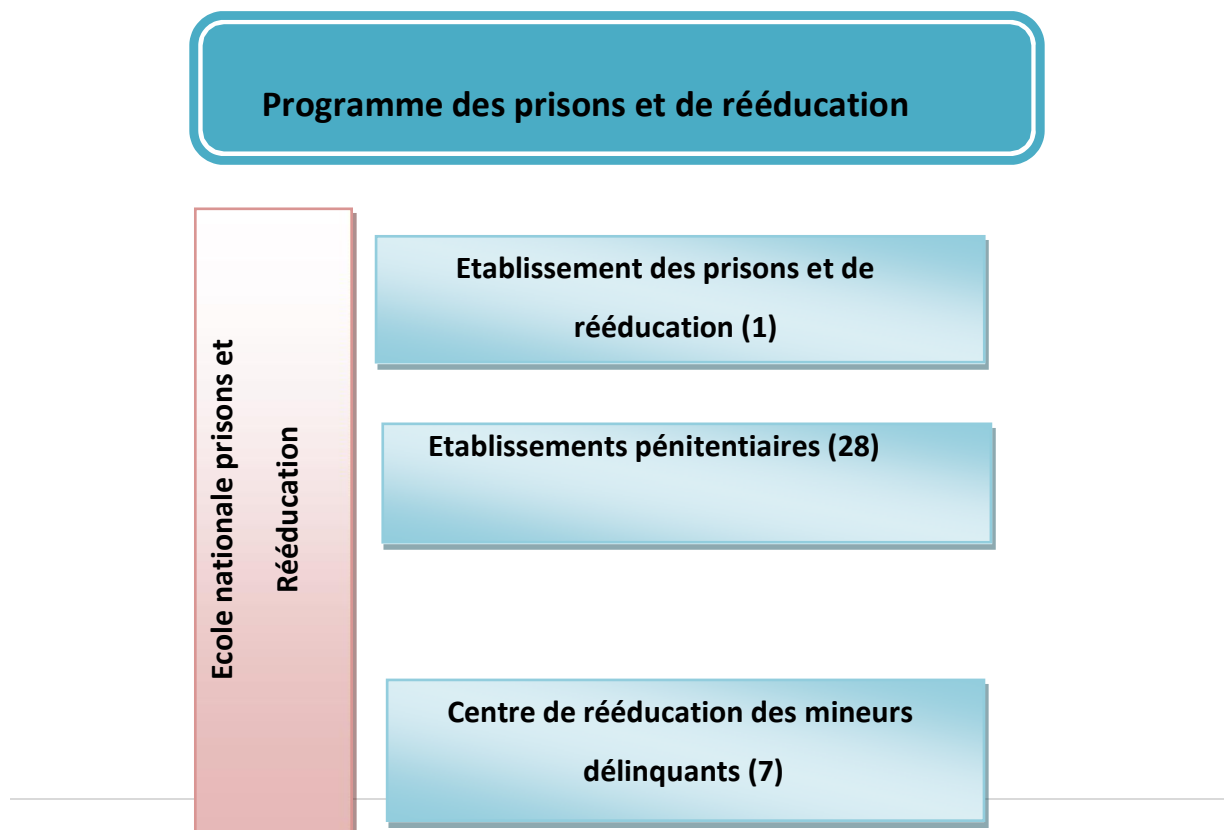
En effet, surtout avec la montée du phénomène du terrorisme, étant donné l'encombrement des établissements pénitentiaires et en absence des espaces supplémentaires prêts à accueillir les prisonniers, la solution consiste à mettre en place des outils utiles qui sont destinés à surveiller et contrôler les détenus, tout

en essayant à les utiliser dans les pratiques quotidiennes et trouver des solutions alternatives.

La vision des prisons et de la rééducation s'articule autour de cinq axes stratégiques qui sont les suivants :

- ✚ Réhabilitation et réinsertion des prisonniers,
- ✚ Réduction du phénomène de la récidive et création des opportunités pour les détenus afin de les réinsérer,
- ✚ Amélioration des conditions de détention des détenus,
- ✚ Amélioration des conditions de travail du personnel et développement de leurs compétences et leurs potentiels.
- ✚ Réduction du phénomène de fuite des détenus.

Le programme prisons et rééducation englobe toutes les structures prévues à l'organigramme et qui sont : l'établissement des prisons et rééducation, établissements pénitentiaires, le centre de rééducation des enfants délinquants en plus de l'école nationale des prisons et de rééducation. Il découle des principales fonctions du programme un sous-programme "accompagnement et appui"



2. Présentation de la performance du programme au titre de l'année 2019 :

2.1 Présentation de l'exécution du budget du programme

Tableau 8

**Exécution du budget du programme prisons et rééducation année 2019
selon la nature de la dépense**

(Crédits de paiement)

Dépenses	Prévisions 2019		Réalizations 2019 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
	(LF)	(LF complémentaire) (1)		Montant (2)- (1)	Taux de Réalisation % (2)/(1)
Dépenses de gestion	286150	2949450	292094	2851	99.03%
Rémunération publique	244844	253878	251039	2839	98.88%
Moyens généraux	38556	39317	39317	0	100%
Intervention publique	2750	1750	1738	12	99.30%
Dépenses de développement	36000	36000	35831	169	99.53%
Investissements directs					
Sur le budget	36000	36000	35831	169	99.53%
Sur les crédits extérieurs					
Financement public	0	0	0	0	0%
Sur le budget					
Sur les crédits extérieurs					
Fonds Spéciaux du Trésor					
Total général	322150	330945	327925	3020	99.09%

Sans prendre en compte les ressources propres des établissements

On a dépensé un montant de 292094 MD d'un total de 294945 MD soit un taux de 99.03% qui constitue le plafond qu'on peut dépenser compte tenu des besoins réels du secteur qui dépassent les crédits dépensés en effet, il reste des crédits à payer sur le budget de 2020 dans le cas de non disponibilité de crédits nécessaires.

Graphique 11 : comparaison entre les réalisations et les prévisions(LFC) année 2019
Répartition selon la nature de la dépense (crédit paiement)

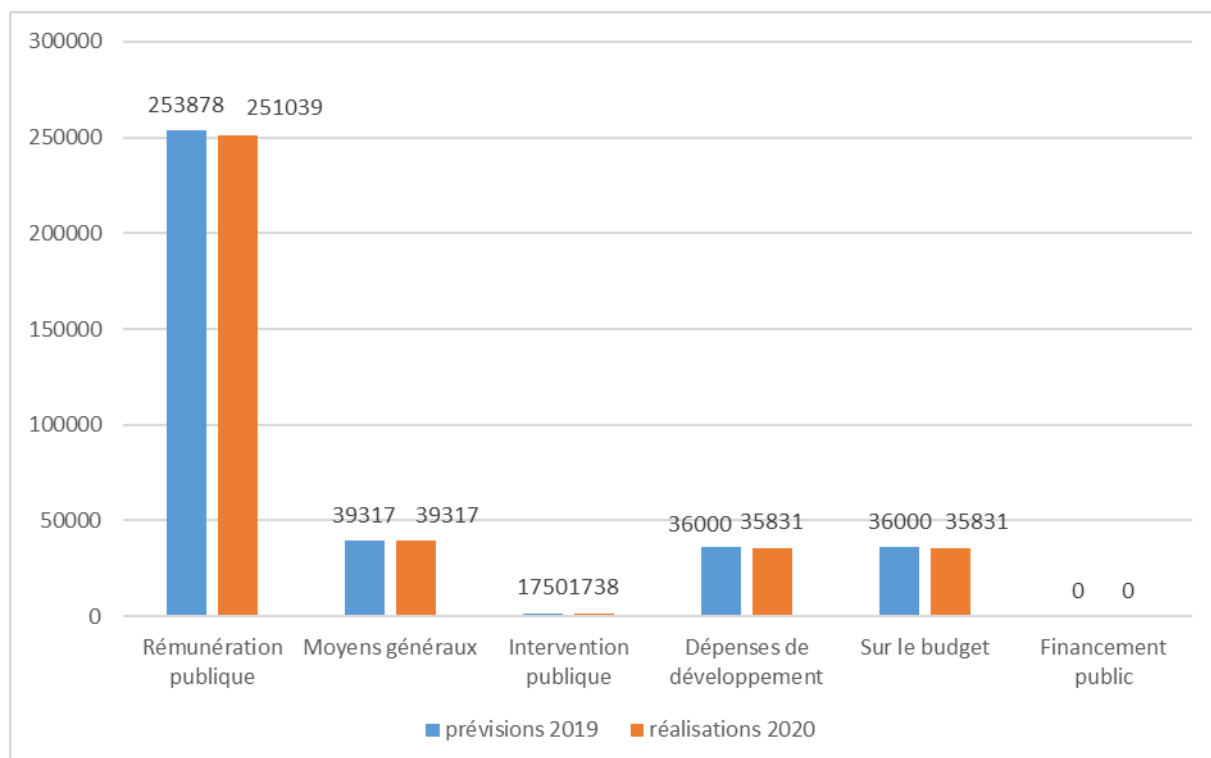


Tableau 9

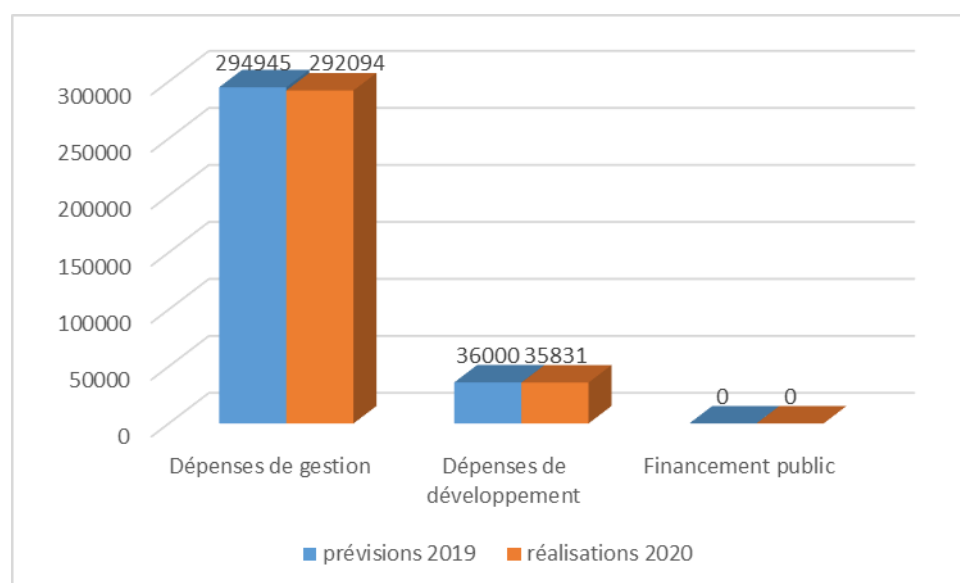
**Exécution du budget du programme prisons et rééducation de l'année 2019
selon les sous programmes**

(Crédits de paiement)

Sous programmes	Désignations Des dépenses	Prévisions 2019		Réalizations2019 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
		(LF)	(LF complémentaire) (1)		Montant (2)- (1)	Taux de Réalisation % (2)/(1)
Appui et soutien	Dépenses de gestion	286150	294945	292094	2851	99.03%
	Dépenses de développement	36000	36000	35831	169	99.53%
	Financement public	0	0	0	0	0%
	Total général	321150	330945	327925	3020	99.09%

Graphique 12 : comparaison entre les réalisations et les prévisions année 2019

Le sous-programme appui et assistance (crédit paiement)



2-2 Présentation et analyse des résultats de performance du programme prisons et rééducation

Dans le cadre des priorités stratégiques définies par le projet annuel de la performance de l'année 2019 du programme prisons et rééducation, et afin d'atteindre les objectifs souhaités et ses indicateurs, on a fixé les activités suivantes :

Les objectifs	Les indicateurs	Les activités
Objectif.2 1 réhabiliter les détenus pour leur réinsertion et amélioration de leurs conditions d'hébergement	Indicateur 2.1.1 : Le taux des détenus bénéficiant des programmes de réhabilitation et de formation agricole, industrielle et de service	<ul style="list-style-type: none"> - aménager et construire des espaces de réhabilitation et de formation, - équiper les ateliers par le matériel, - fournir la matière et les outils légers pour la formation dans les ateliers, - fournir la matière et les outils légers pour la formation dans le domaine agricole, -conclure des conventions de formation avec les établissements concernés.
	Indicateur 2.1.2 : Le taux des détenus bénéficiant d'un travail agricole ou industriel ou de service	<ul style="list-style-type: none"> - mis à jour du système de l'emploi des prisonniers et réviser la rémunération, - conclure des conventions avec les établissements publics pour employer les prisonniers.
	Indicateur 2.2.3 : Surface allouée à chaque prisonnier	<ul style="list-style-type: none"> -Aménager et étendre les prisons et les centres, - Fournir les habilles spécifique au détenues, se débarrasser de leurs vêtements et les remettre à leurs familles vues qu'ils occupent un espace important dans la chambre
Objectif 2.2 améliorer les conditions des conditions de travail des agents	indicateur2.2.1 : nombre des agents sur terrain aux unités pour chaque 1000 détenu	-renforcer le facteur humain par le recrutement,
	Indicateur 2.22 Taux des agents bénéficiant de la formation	-organiser des stages d'apprentissage au profit des cadres et agents, -construire un centre de formation continu à Borj taouil
	Indicateur 2.2.3 la surface allouée aux espaces administratifs pour chaque agent administratif	-réaménager et construire des espaces de travail administratif et des logements administratifs.
Objectif 2.3 appuyer la sécurisation des unités pénitentiaires et de rééducation	Indicateur 2.2.1 Taux de sécurisation des unités pénitentiaires et de rééducation	-installer des caméras de surveillance et des appareils de désactivation des oscillations, -fournir les équipements sécuritaires nécessaires pour les agents.
	Indicateur 2.3.2 : taux des opérations de fuite des détenus	
	Indicateur 2.3.3 nombre des agressions sur les agents provenant de chaque 1000 détenu	.sécuriser les unités pénitenceries en installant des obstacles aux espaces extérieurs.

Les réalisations et activités menées en 2019 pour atteindre les objectifs du programme consistent en :

- 1-l'augmentation du taux de formation et d'emploi des détenus et réaménagement des espaces à cet effet et les équiper,
- 2-l'amélioration des conditions d'hébergement de vie des détenus et les soutenir dans les domaines (sanitaire, psychologique, social,)
- 3 -le recrutement en 2019 qui a permis de renforcer les ressources humaines de la direction générale des prisons et rééducation, ainsi que le démarrage du programme de formation à l'école nationale des prisons et rééducation pour les officiers de rééducation,
- -4-le développement des compétences des cadres et agents et augmentation du taux de participation aux sessions de formation,
- 5- Le réaménagement et construction des espaces de loisir au profit des cadres et agents,
- 6-L'appui et développement des mécanismes de sécurité des unités pénitenciers et de rééducation, acquisition et installation des équipements sécuritaires nécessaires.

Objectif.2 1 : réhabiliter les détenus pour leur réinsertion et amélioration de leurs conditions d'hébergement

Présentation de l'objectif :

Dans le cadre de la réalisation de la politique de réforme générale, Cet objectif a été choisi en vue de renforcer et de développer les programmes de réhabilitation des détenus et leurs réintégrations dans la société et dans le cycle économique du pays et de réduire le phénomène de récidive en outre d'améliorer le nombre des bénéficiaires et de réserver les équipements et les espaces à cet effet, ainsi que de fournir le cadre de superviseur de la formation.

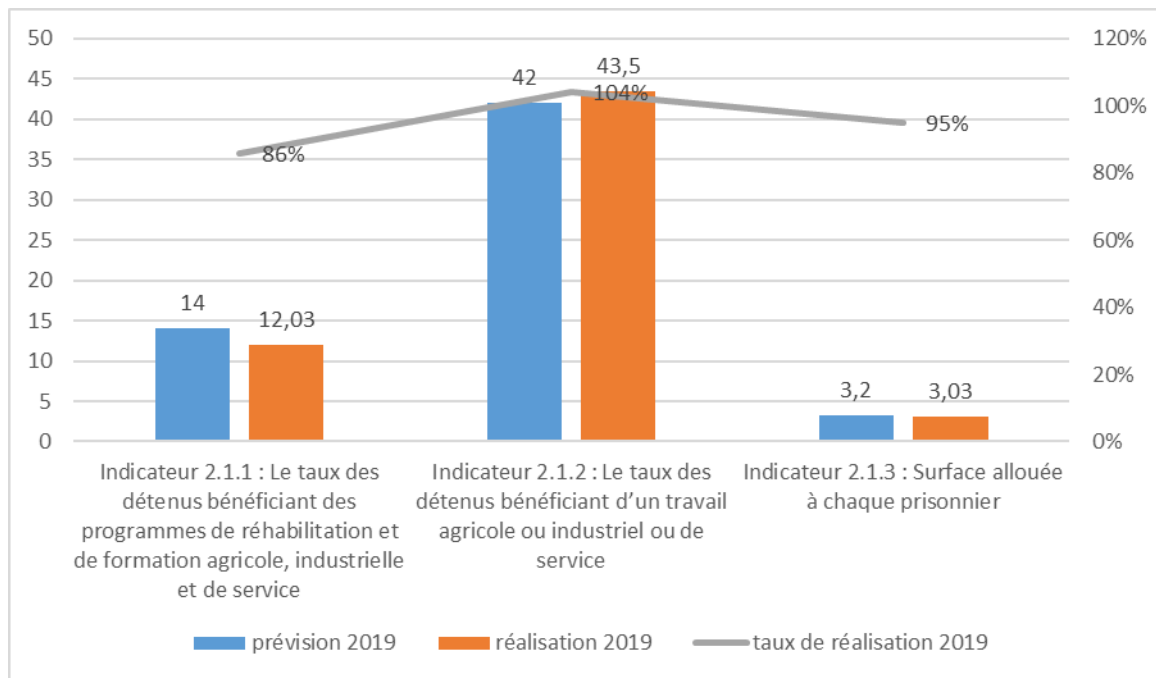
De même cet objectif tend à améliorer les conditions d'hébergement des détenus dans tous ses aspects (sanitaire, psychologique, social,...),ce qui est de nature à impacter positivement le comportement du prisonnier dans le cadre de la consécration des droits de l'homme et des normes internationales pour les aspects cités.

Tableau 10 :

Objectif.2 1: réhabiliter les détenus pour leur réintégration et amélioration de leurs conditions d'hébergement

indicateur	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D%	M=C-B	M/B%
Indicateur 2.1.1 : Le taux des détenus bénéficiant des programmes de réhabilitation et de formation agricole, industrielle et de service	%	11,63	14	12,03	0,4	3%	-1,97	-14%
Indicateur 2.1.2 : Le taux des détenus bénéficiant d'un travail agricole ou industriel ou de service	%	38,03	42	43,5	5,47	14%	1,5	4%
Indicateur 2.1.3 : Surface allouée à chaque prisonnier	%	2,94	3,2	3,03	0,09	3%	-0,17	-5%

Graphique 13 : comparaison entre les réalisations et les prévisions pour l'année 2019 relatif à l'Objectif réhabiliter les détenus pour leur réinsertion et amélioration de leurs conditions d'hébergement



Analyse des réalisations et résultats de l'année 2019

L'indicateur 2.1.1 : Le taux des détenus bénéficiant des programmes de réhabilitation et de formation agricole, industrielle et de service

indicateur	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D %	M=C-B	M/B%
Indicateur 2.1.1 : Le taux des détenus bénéficiant des programmes de réhabilitation et de formation agricole, industrielle et de service	%	11,63	14	12,03	0,4	3%	-1,97	-14%

Le taux réalisation de l'indicateur 2.1.1 a marqué en 2019 un accroissement de 3% par rapport aux réalisations de 2018. On constate que le taux des détenus bénéficiaires des programmes de réhabilitation et de formation agricole, industrielle et de service selon les réalisations de 2019 a atteint 12.03% alors que les prévisions étaient dans la limite de 14%.

Ce résultat révèle un taux de réalisation de 86%, qui s'explique par le manque d'équipements nécessaires dans la majorité des ateliers de formation vu l'insuffisance des crédits alloués pour généraliser l'installation des espaces de formation aux unités pénitentiaires (réaménagement et équipement) et pour diversifier les domaines de formation, ce qui a impacté négativement sur le nombre des détenus formés.

Tableau de répartition des détenus bénéficiaires des programmes de réhabilitation et de formation agricole, industrielle et de service en 2019

unité	Détenus bénéficiaires des programmes de réhabilitation et de formation en 2019
Mornaguia	234
Borj amri	293
Manouba	52
Borj roumi	193
Nadhour	38
Syrs	142
Kasserine	133
Mahdia	143
Sfax	294
Hwareb	126
Gafsa	180
Kebili	43
Diir	39
Jendouba	46
Kef	48
Messadine	92
Harboub	35
Sawef	16
Siliana	05
total	2152

1-Les principales activités réalisées :

- ✚ conclure des conventions de formation avec les établissements concernés
- ✚ aménager et construire des espaces de réhabilitation et de formation,
- ✚ organiser des sessions de formation au profit des détenus.

2-Les difficultés relatives à l'indicateur :

-Insuffisance des crédits alloués pour généraliser l'installation des espaces de formation aux unités pénitentiaires (réaménagement et équipement) et pour diversifier les domaines de formation,

-manque d'équipements des ateliers et du domaine agricole par des outils de formation.

Indicateur 2.1.2 : Le taux des détenus bénéficiant d'un travail agricole ou industriel ou de service

indicateur	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D %	M=C-B	M/B%
Indicateur 2.1.1 : Le taux des détenus bénéficiant des programmes de réhabilitation et de formation agricole, industrielle et de service	%	38,03	42	43,5	5,47	14%	1,5	4%

On remarque que le taux des détenus bénéficiant des programmes de réhabilitation et de formation agricole, industrielle et de service selon les réalisations de 2019 a atteint 43.5%, dépassant le taux des prévisions, soit un taux de réalisation de 104%.

Cela s'explique par l'importance accordée par la direction générale des prisons et rééducation et des unités pénitenciers à faire participer le nombre le plus élevé des détenus dans les travaux dans les domaines cités avec une contrepartie (l'argent) en plus d'alléger le poids de la prison jusqu'à la fin de la peine.

Tableau du nombre des détenus bénéficiant de travail agricole industriel et de service

Unités pénitentiaires	Nombre des prisonniers employés		
	Ateliers pénitenciers	Champs pénitenciers	Nombre total
Mornaguia	1974	98	2072
hawareb	134	294	428
Borj amri	32	0	32
Borj roumi	331	0	331
Nadhour	124	0	124
Manouba	359	0	359
Rabta	60	0	60
Mahdia	0	265	265
Syrs	0	181	181
Dyr	0	169	169
Sawef	0	240	240
Kasserine	234	0	234
Gafsa	0	51	51
Agereb	0	30	30
Sidi heni	0	50	50
Total général	3248	1378	4626

Le taux des détenus employés est calculé seulement sur les prisonniers déjà jugés.

Dans le cadre de la comparaison entre les établissements pénitentiaires des pays d'Italie et d'Allemagne on remarque :

- En Allemagne, le taux d'employabilité des prisonniers aux ateliers et champs est de 8% dépasse le taux enregistré aux établissements pénitentiaires tunisiens et cela revient principalement à la stratégie suivie

par l'Etat d'Allemagne qui consiste dans l'obligation de travailler pour tous les prisonniers,

- En Italie et en se basant sur les statistiques de la direction générale des prisonniers de Rome pour le mois de juin 2018, le nombre des prisonniers a atteint 58000 dont 17000 qui travaillent dans différents secteurs, 422 travaillent dans le secteur agricole ainsi le taux d'employabilité des détenus est de 30%.

1-Les principales activités

-consolidation des domaines de travail par l'ajout d'autres spécialités dans différentes unités pénitentiaires, ainsi on a augmenté le nombre des travailleurs notamment aux prisons de mornaguia, hwareb, borj roumi, nadhour, manouba et mahdia. De même on a signé plusieurs conventions avec des établissements publics à l'instar du tribunal administratif et le ministère de la femme et de la famille et de l'enfance pour fabriquer des meubles administratifs et réhabiliter des espaces par de la main d'œuvre prisonnière.

- Signature de cinq conventions entre la direction générale des prisons et rééducation et les unités pénitentiaires (mornaguia, borj roumi, manouba) pour approvisionner l'établissement des prisons et rééducation par les produits des ateliers (partie des habilles nationaux des cadres et agents, des doubles et triples lits, des armoires, pour garder les affaires personnelles des prisonniers et un ensemble de meubles administratifs.
- Emploi d'un grand nombre des détenus dans la récolte de grandes cultures et des fourrages,
- Emploi d'un grand nombre des détenus dans la cueillette des olives,
- Conclusion d'un accord avec le ministère de la femme pour équiper les centres des personnes âgées et les directions régionales,
- Conclusion des accords avec les municipalités pour employer des prisonniers.

2-Les limites de l'indicateur

- La majorité des ateliers nécessitent des équipements nécessaires par ailleurs, l'insuffisance des crédits alloués impactent négativement sur la production et par conséquent sur le nombre des prisonniers,
- Manque de moyens de transport pour les chantiers pénitentiaires dans le domaine agricole,
- Absence de motivation des prisonniers à travailler pour insuffisance de crédits affectés pour leur rémunération.

Indicateur 2.1.3 : Surface allouée à chaque prisonnier

	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D %	M=C-B	M/B%
Indicateur 2.1.3 : Surface allouée à chaque prisonnier	%	2,94	3,2	3,03	0,09	3%	-0,17	-5%

On remarque que l'espace alloué à chaque prisonnier selon les réalisations de 2019 s'élève à 3.03 m², soit un taux de réalisation de 95% par rapport aux prévisions, cela revient au réaménagement de certaines unités effectuées par la direction générale des prisons et rééducation pour améliorer les conditions d'hébergement afin d'être conforme aux les normes internationales reconnues (4 m²).

Tableau relatif à l'espace réservé aux détenus pour l'année 2019

N°	unité	Nombre Des détenus	La superficie m ²		
			Superficie totale	La superficie des détenus en 2019	La superficie allouée à chaque détenu
1	Mornaguia	6078	39232	14200	2.33
2	Borj Amri	1627	8324	3249	2.024
3	La Manouba	392	3744	2496	6.36
4	Rabta	150	1250	834	5.56
5	Mornag	849	4472	2982	3.51
6	Oudhna	200	2892	1928	4
7	Bizerte	369	1500	1000	2.71
8	Borj Roumi	940	7500	5000	5.31
9	Ennadhour	424	3064	2042	4.81
10	Elmessadine	1742	7248	4832	2.77
11	Monastir	763	2200	1466	1.92
12	Mahdia	1244	5850	3900	3.13
13	Beja	325	945	630	1.93
14	Jendouba	360	3123	2082	5.78
15	Kef	328	2350	1566	4.77
16	Sers	535	1700	1133	2.11

17	Edir	55	1454	320	5.81
18	Siliana	459	2170	1145	2.49
19	Sawaf	658	3299	1373	2.08
20	Kairouan	526	1190	794	1.50
21	Haouereb	749	2200	1466	1.95
22	Gassserine	723	3315	2210	3.05
23	Sidi Bou zid	228	1170	780	3.42
24	Gafsa	630	2940	1960	3.11
25	Gbeli	665	1100	733	1.10
26	Sfax	1723	6115	5066	2.94
27	Gabes	300	6000	1750	4
28	Harboub	597	1596	1064	1.78
total		23139		68064	3.03

-1-Les principales activités

- Création de 2 établissements prisonniers (oudhna et bili),
- démarrage d'exploitation de la prison d'oudhna après son inauguration par le ministre de la justice le 4/2/2020,
- Poursuite de la construction de la prison bili, prévu l'achèvement des travaux fin 2020,
- réhabilitation de certaines prisons à l'instar de gabes.

2-Les limites de l'indicateur

- Un retard dans le lancement des appels d'offre relatifs aux projets de réhabilitation et d'extension dans les régions, ce qui a entravé la réalisation des objectifs outre le manque des crédits nécessaires au titre du programme des prisons et rééducation.

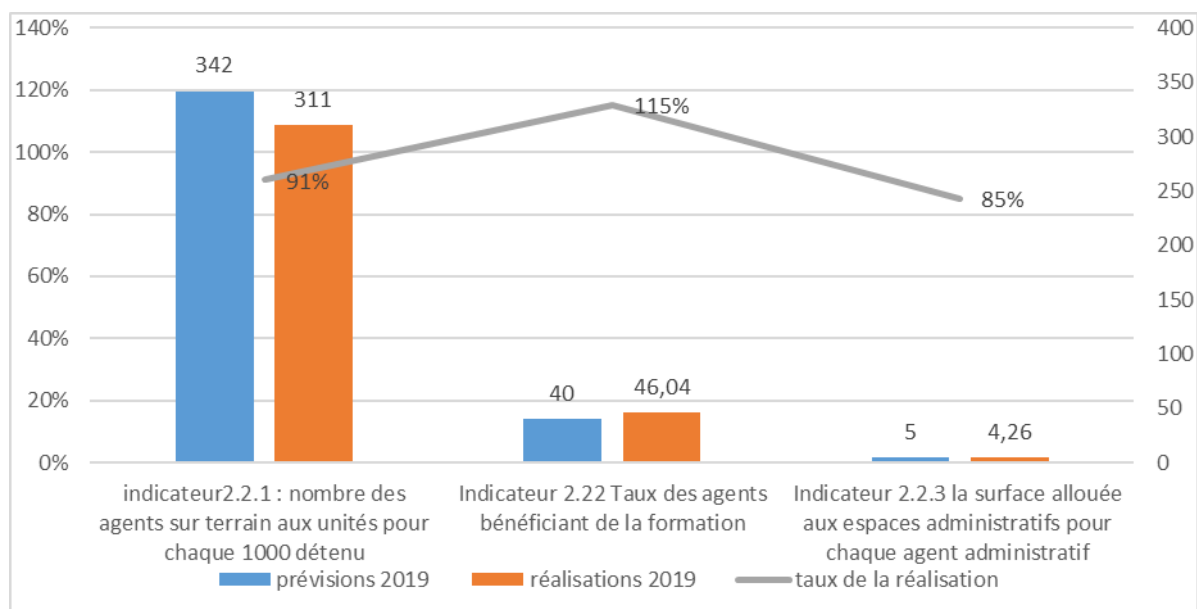
Objectif 2.2 améliorer les conditions des conditions de travail des agents :

Cet objectif a été choisi en vue d'améliorer les conditions de travail aux agents, de développer leur compétence, de consolider leur connaissance professionnelle par des actions de formation et de leur assurer des espaces de travail appropriés leurs permettant d'accomplir leurs missions de la meilleure façon possible.

Tableau 11 Objectif 2.2 améliorer les conditions des conditions de travail des agents

indicateur	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D %	M=C-B	M/B%
indicateur2.2.1 : nombre des agents sur terrain aux unités pour chaque 1000 détenus	nombre	320	342	311	-9	-3%	-31	-9%
Indicateur 2.22 Taux des agents bénéficiant de la formation	%	28,94	40	46,04	17,1	59%	6,04	15%
Indicateur 2.2.3 la surface allouée aux espaces administratifs pour chaque agent administratif	m ²	4,62	5	4,26	-0,36	-8%	-0,74	-15%

Graphique 14 : comparaison entre les réalisations et les prévisions au titre de l'année 2019 relatif à l'Objectif 2.2 améliorer les conditions des conditions de travail des agents



Analyse des réalisations et résultats comparés aux prévisions de 2019 relatifs à l'indicateur 2.2.1 nombre des agents sur terrain aux unités pour chaque 1000 détenu

indicateur	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D %	M=C-B	M/B%
indicateur 2.2.1 : nombre des agents sur terrain aux unités pour chaque 1000 détenu	nombre	320	342	311	-9	-3%	-31	-9%

Le taux de réalisation de l'indicateur s'est régressé de 3% par rapport aux réalisations de 2018, on remarque aussi que le nombre des agents sur terrain aux unités pour chaque 1000 détenu a atteint 311 en 2019 alors que le nombre prévu est 342 détenus, soit un taux de réalisation de 91%.

-1-Les principales activités

- recrutement de 98 officiers de rééducation et 297 caporaux des prisons et rééducations,
- redéploiement des agents lors des mutations d'été.

-2-Les limites de l'indicateur

- Manque du personnel nécessaire pour le fonctionnement des unités pénitentiaires notamment dans les domaines de spécialités (médecins, techniciens supérieurs, psychologues, sociologues,...).

Indicateur 2.2.2 Taux des agents bénéficiant de la formation

indicateur	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D %	M=C-B	M/B%
Indicateur 2.2.2 Taux des agents bénéficiant de la formation	%	28,94	40	46,04	17,1	59%	6,04	15%

Le taux de réalisation de l'indicateur 2.2.2 a évolué de 59 % par rapport aux réalisations de 2018, on remarque aussi que le taux des agents bénéficiant de la formation a atteint 46.04% en 2019 dépassant ce qui a été prévu (40%), soit un taux de réalisation de 115% qui s'explique par la participation d'un nombre important d'agents aux sessions de formation dans des domaines diversifiés.

1-Les activités réalisées

4049 agents ont bénéficié des programmes de formation ciblés, soit dans l'école nationale des prisons et de rééducation ou dans d'autres écoles de formation et ce dans tous les domaines du travail des prisons.

2-Les limites de l'indicateur

- Manque de crédits alloués au titre du budget de gestion de l'école nationale des prisons et rééducation, laquelle assure 90% des programmes de formation pour les cadres et agents en outre elle assure la formation de base des différents grades de recrutement autorisé.
- Réticence de certains agents et cadres à s'inscrire dans les sessions de formation faute de leurs prises en compte comme critère d'évolution dans la carrière.

Indicateur 2.2.3 la surface allouée aux espaces administratifs pour chaque agent administratif :

indicateur	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D %	M=C-B	M/B%
Indicateur 2.2.3 la surface allouée aux espaces administratifs pour chaque agent administratif	m ²	4,62	5	4,26	-0,36	-8%	-0,74	-15%

On constate que la surface allouée pour chaque agent administratif a atteint 4.26m² en 2019 accusant un taux de réalisation de 85% comparé aux prévisions.

La non atteinte de l'objectif se justifie par la dégradation de l'infrastructure de certaines unités pénitentiaires et de rééducation ,alors que les crédits étaient alloués pour améliorer les conditions de travail à l'instar des prisons de haroub

et Gafsa ,outre la réaménagement et la création des espaces administratifs dans certaines unités et ce dont le but de fournir les conditions appropriées aux cadres et agents administratifs afin d'augmenter leur rendement et d'optimiser la gestion des ressources humaines.

Tableau relatif à la surface allouée aux espaces administratifs pour chaque agent administratif

N°	unité	Surface totale m ²	Moyenne de surface / agent
1	Comité général de la prison et de la rééducation	9324	8.3
2	Mornaguia	2241	2.21
3	Borj Amri	718	1.64
4	Manouba	568	2.14
5	Rabta	440	3.26
6	Mornag	1417	4.37
7	Oudhna	995	4.35
8	Bizerte	350	3.15
9	Borj Roumi	1252	3.70
10	Ennadhour	610	4.80
11	Elmessadine	1386	4.08
12	Monastir	467	2.61
13	Mahdia	1229	4.02
14	Beja	206	1.96
15	Jendouba	520	2.54
16	Kef	391	2.14
17	Sers	717	4.72
18	Edir	442	4.75
29	Siliana	773	5.44
20	Sawaf : centre 01	821	4.69
21	Sawaf : centre 02	154	15.40
22	Kairouan	393	2.47
23	Houareb	466	2.30
24	Gassserine	622	2.07
25	Sidi Bou zid	1074	6.47
26	Gafsa	290	1.03
27	Gbeli	383	1.89
28	Sfax	1043	2.80
29	Gabes	2350	21.56

30	Harboub	366	1.56
31	Sidi El Heni	564	5.88
32	Souk Jdid	138	1.64
33	El Mourouj	905	6.80
34	Gammarth	224	5.46
35	Mghira	124	1.61
36	Mjez Bab	410	4.77
37	Agureb	142	0
total		35510	4.26

1-Les principales activités réalisées

On a achevé les travaux de réhabilitation et d'extension des espaces administratifs pour certaines unités pénitentiaires et de rééducation et on a entamé leur exploitation ce qui a amélioré la surface allouée pour chaque agent administratif.

2-Les limites de l'indicateur

Le retard dans les travaux des appels d'offre relatifs aux projets de réhabilitation et d'extension au niveau de certaines régions a entravé l'atteinte de meilleurs résultats en plus de l'insuffisance de crédits de paiement alloués au titre 2 du programme prisons et rééducation.

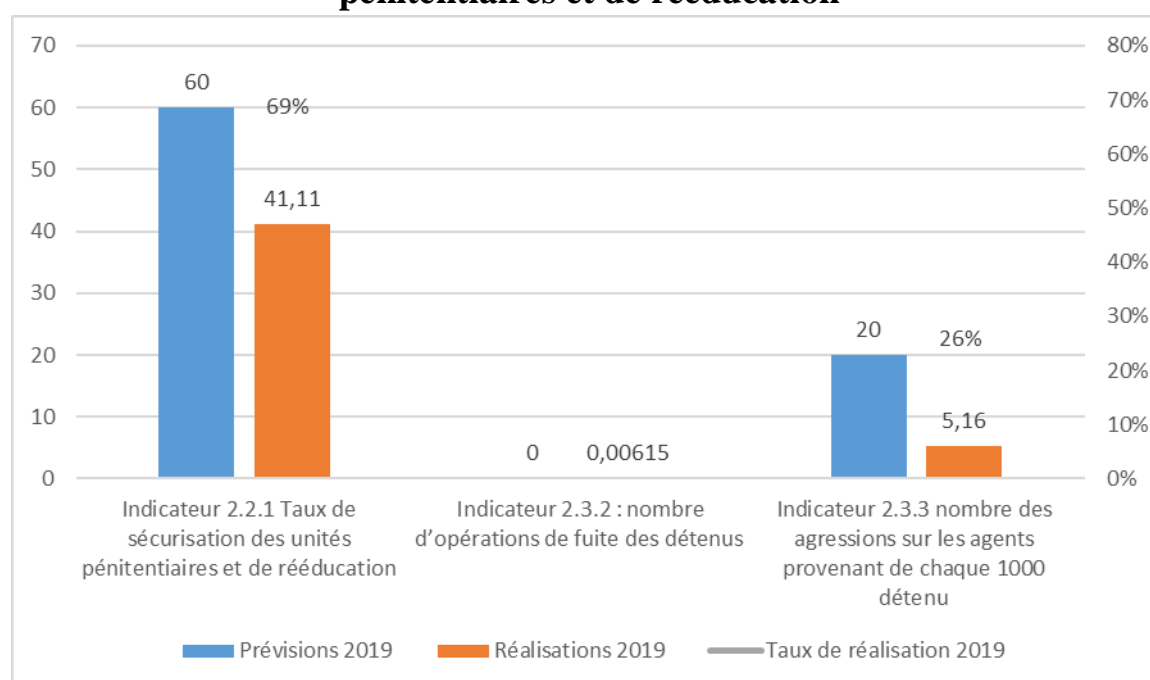
Objectif 2.3 appuyer la sécurisation des unités pénitentiaires et de rééducation :

Dans le souci de mieux sécuriser les unités pénitentiaires et de rééducation à l'intérieure des clôtures qu'à l'extérieur, on a choisi cet indicateur afin de soutenir le système sécuritaire des unités pénitentiaires et de rééducation avec des équipements et des techniques modernes pour assurer la sécurité des détenus et de tous les espaces des unités pénitentiaires et de rééducation aux mieux.

Tableau n°12 Objectif 2.3 appuyer la sécurisation des unités pénitentiaires et de rééducation :

	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D %	M=C-B	M/B%
Indicateur 2.3.1 Taux de sécurisation des unités pénitentiaires et de rééducation	%	38,49	60	41,11	2,62	7%	-18,89	-31%
Indicateur 2.3.2 : nombre d'opérations de fuite des détenus	%	0,0022	0	0,00615	0,00395	180%	0,00615	-
Indicateur 2.3.3 nombre des agressions sur les agents provenant de chaque 1000 détenu	%	3	20	5,16	2,16	72%	-14,84	-74%

Graphique 15 : comparaison entre les réalisations et les prévisions au titre de l'année 2019 relatif à l'Objectif 2.3 appuyer la sécurisation des unités pénitentiaires et de rééducation



Analyse des résultats réalisés par rapport aux prévisions de l'année 2019 :

Indicateur 2.3.1 Taux de sécurisation des unités pénitentiaires et de rééducation

indicateur	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D %	M=C-B	M/B%
Indicateur 2.3.1 Taux de sécurisation des unités pénitentiaires et de rééducation	%	38,49	60	41,11	2,62	7%	-18,89	-31%

On constate que le taux de sécurisation des unités pénitentiaires et de rééducation a atteint 41.11% en 2019 accusant un taux de réalisation de 69% comparé aux prévisions, ce déclin de 31% s'explique par le retard et la longueur des procédures de quelques appels d'offre relatifs à l'acquisition d'équipements de sécurité.

1-Les principales activités :

- distribuer des appareils détecteurs des équipements électroniques sur les unités pénitentiaires,
- consolider les compétences d'auto défense (stage dans le domaine, tirs militaires,...),
- Renforcer les unités pénitentiaires par des armes pour appuyer la force à feu,
- équiper les unités pénitentiaires par des équipements d'inspection (scanner, porte détecteur de métal,...)
- équiper les unités pénitentiaires par des équipements de contrôle technique,
- créer un régiment national pour la lutte (au nombre de 3),
- création de 3 groupes centraux rattachés à la sous-direction des enquêtes et vulgarisation
- création de 2 groupes régionaux rattachés à la sous-direction des enquêtes et vulgarisation

2-Les limites de l'indicateur :

- Insuffisance des crédits alloués pour l'acquisition d'équipements,
- Manque au niveau du parc du transport,
- Non disponibilité de matière première et de pièce de rechange,
- La non mise en place de la commission relative aux acquisitions et projets auprès du ministère de la justice, en effet ces derniers se font au niveau du ministère de l'intérieur, ce qui justifie la longueur des délais d'exécution,
- manque du personnel dans les spécialités.

Indicateur 2.3.2 : taux des opérations de fuite des détenus :

indicateur	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D %	M=C-B	M/B%
Indicateur 2.3.2 : taux des opérations de fuite des détenus	%	0,0022	0	0,00615	0,00395	180%	0,00615	-

On remarque que le taux des opérations de fuite des détenus a atteint 0.00615% en 2019 qui est proche au taux prévisionnel au titre de la même année bien que ce taux est infime par rapport à d'autres pays.

1-Les activités réalisées

- Installation des caméras de surveillance et consolidation de la sécurité par des obstacles et des couloirs à l'intérieur des unités pénitentiaires,
- Création d'un régiment national de lutte et 8 groupes.

Indicateur 2.3.3 nombre des agressions sur les agents provenant de chaque 1000 détenu :

indicateur	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D %	M=C-B	M/B%
Indicateur 2.3.3 nombre des agressions sur les agents provenant de chaque 1000 détenus	%	3	20	5,16	2,16	72%	-14,84	-74%

On remarque que le nombre des agressions sur les agents provenant de chaque 1000 détenus a atteint 5.16 agressions en 2019, ce taux est inférieur au taux prévisionnel de 2019 ce qui est justifié par le professionnalisme des agents traitant avec les détenus ,en plus des programmes de réhabilitation ,de formation , d'employabilité ainsi que les programmes d'animation dans différents domaines adressés aux détenus ,ce qui s'est répercuté positivement sur leur psychologie outre les mesures sécuritaires au sein des unités.

1-Les principales activités :

- Installation des caméras de surveillance et consolidation de la sécurité par des obstacles et des couloirs à l'intérieur des unités pénitentiaires,
- Renforcement des entretiens psychologiques et sociaux avec les détenus outre l'amélioration des services dans les domaines cités dans le cadre de la consécration des principes de droit de l'homme.

Programme 9 : pilotage et appui

Le programme est présidé par **Mr Belgacem Ismaili**, **directeur** général des services communs depuis 2017.

1-Présentation générale du programme

La stratégie du programme de pilotage et appui sert à fournir l'appui matériel, humain, logistique et technique dans le but d'améliorer l'infrastructure du service judiciaire dans tous ses aspects et ses composantes. A cet effet le programme pilotage et appui a adopté une approche participative en mettant l'accent sur l'anticipation des besoins réels en ressources financières et humaines de la mission justice, en concrétisant l'orientation générale basée sur la performance pour la période 2017 jusqu' au 2019 et l'instauration des règles de la bonne gouvernance des fonds publics.

Vu les difficultés que connaissent la finance publique, on a œuvré à rationaliser les dépenses dans plusieurs domaines à l'instar de l'application de suivi des voitures de service, publication du circulaire du ministre de la justice pour sensibiliser les utilisateurs de voitures administratifs à ne les utiliser que pour des fins administratifs en respectant les règles de conduite routière. De même on a entamé l'instauration de l'application de contrôle interne pour maîtriser les risques et améliorer la performance.

Suite à la détermination de l'architecture de la déclinaison opérationnelle des programmes par l'unité centrale de la gestion par objectifs pour la réalisation du projet de la gestion budgétaire par objectifs du budget de l'Etat" auprès du ministère des finances, plus précisément la définition des sous- programmes et des unités opérationnelles au niveau central et régional, et afin d'analyser la chaîne des responsabilités et les activités annexes qui pourraient améliorer la performance des programmes.

A cet effet, il a été convenu, d'adopter trois objectifs stratégiques communs entre tous les missions ont été choisis comme suit :

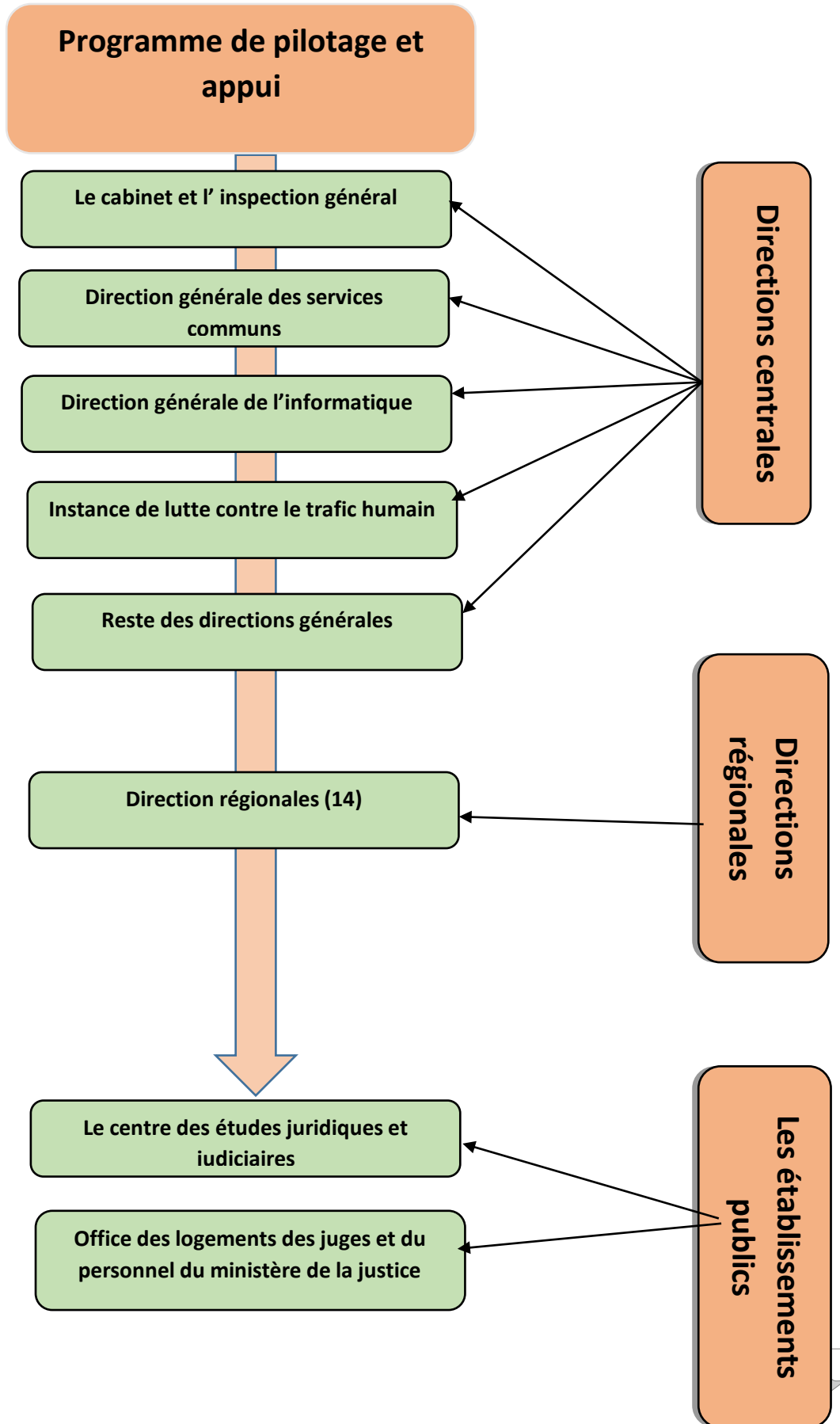
Objectif stratégique 1 : maîtriser la masse salariale,

Objectif stratégique 2 : rationaliser la consommation du budget de développement et d'intervention,

Objectif stratégique 3 : améliorer l'efficacité du programme de pilotage et appui.

Au cours de l'année de gestion de 2019 on a mis l'accent sur un ensemble de problèmes importants relatifs au secteur judiciaire, dont on peut énumérer notamment :

- Poursuite de l'amélioration de l'infrastructure par l'achèvement des projets en retard de certains tribunaux et démarrage de la construction de nouveaux locaux,
- Location de nouveaux bâtiments pour quelques tribunaux travaillant dans des conditions difficiles à l'instar du tribunal cantonal de Nabeul - filial du tribunal foncier à Sousse,
- Location de bâtiments pour les tribunaux nouvellement créés : cour de cassation Jendouba – cantonal bir Ali ben Khalifa- filial du tribunal foncier à Nabeul- filial du tribunal foncier à Jendouba.
- Equipement des tribunaux nouvellement créés,
- Renforcement des tribunaux par les ressources humaines,
- Poursuite d'équiper les tribunaux par du matériel informatique,
- Continuation de la numérisation des archives.



2. Présentation de la performance du programme au titre de l'année 2019 :

2.1 Présentation de l'exécution du budget du programme de l'année 2019

Tableau 13
Exécution du budget du programme pilotage et appui
Année 2019 selon la nature de la dépense
(Crédits de paiement)

Unité mille dinars

Dépenses	Prévisions 2019		Réalizations 2019 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
	(LF)	(LF complémentaire) (1)		Montant (2)-(1)	Taux de Réalisation % (2)/(1)
Dépenses de gestion	35256	42272	41850	422	99.00%
Rémunération publique	21061	20617	20596	21	99.00%
Moyens généraux	11313	12503	12106	397	96.82%
Intervention publique	2882	9152	9148	4	99.96%
Dépenses de développement	5303	5303	2416	2887	45.55%
Investissements directs					
Sur le budget	5303	5303	2416	2887	45.55%
Sur les crédits extérieurs					
Financement public	0	0	0	0	0%

Sur le budget					
Sur les crédits extérieurs					
Fonds Spéciaux du Trésor					
Total général	40559	47575	44266	3309	93.04%

Sans prendre en compte les ressources propres des établissements

Le taux des crédits consommés s'élève à 93.04%, il faut signaler que les dépenses de rémunération représentent la part importante des consommations avec un pourcentage de 99.90%, après avoir renforcé les tribunaux de ressources humaines suite aux nouvelles créations des tribunaux. Les dépenses allouées pour le développement n'ont pas dépassé les 45.55%.

Graphique 16 :

Comparaison entre les réalisations et les prévisions du programme pilotage et appui au titre de l'année 2019

Répartition selon la nature de la dépense (crédit paiement)

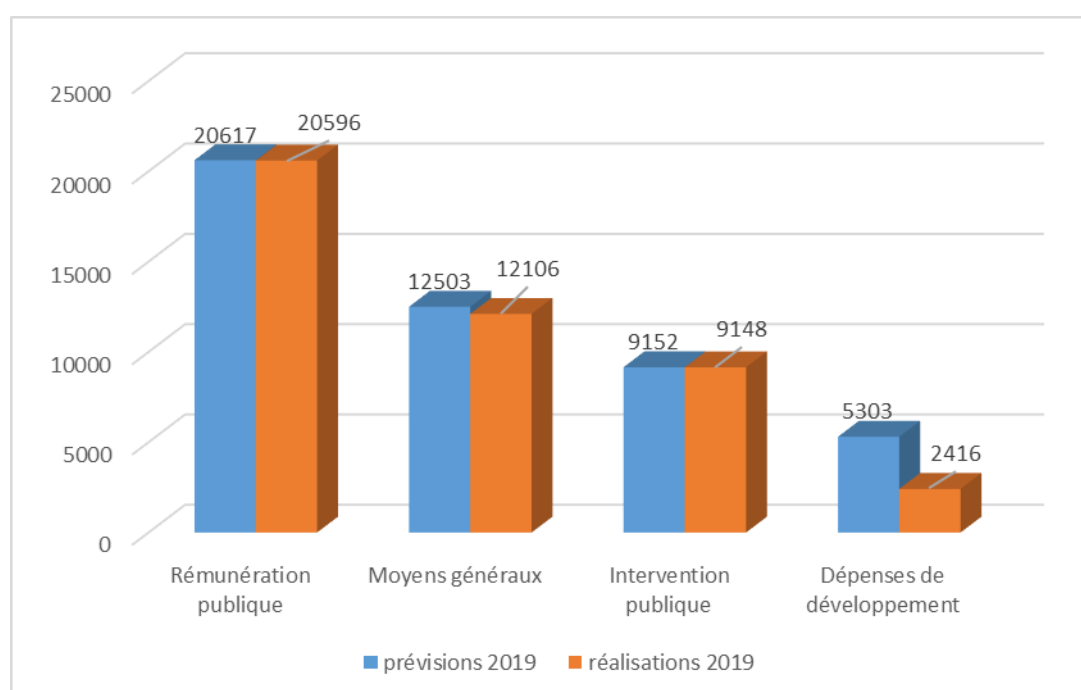
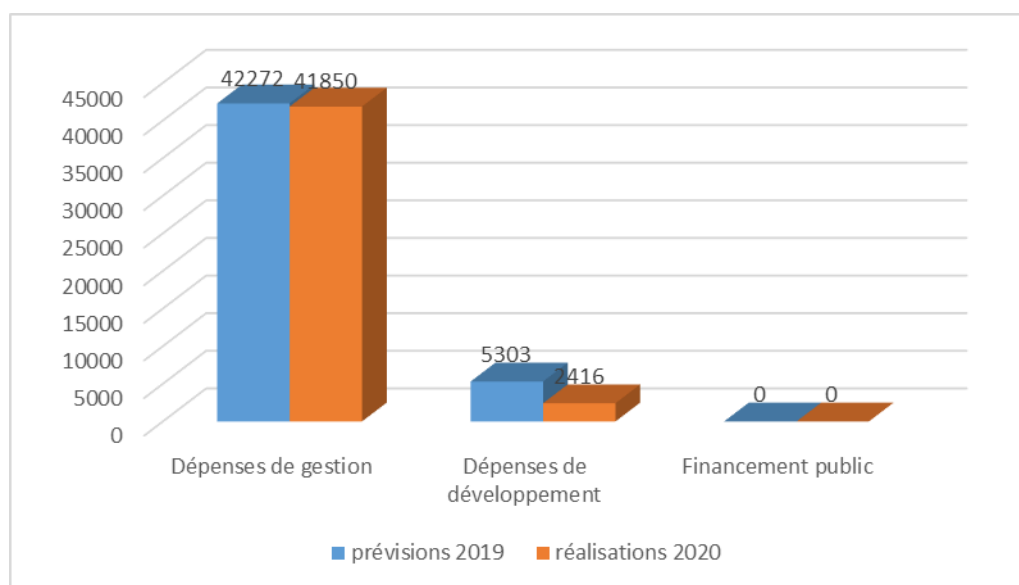


Tableau 14
Exécution du budget du programme pilotage et appui
Année 2019 selon les sous programmes
(Crédits de paiement)

Sous programmes	Désignations Des dépenses	Prévisions 2019		Réalizations 2019 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
		(LF)	(LF complémentaire) (1)		Montant (2)- (1)	Taux de Réalisation % (2)/(1)
Pilotage et appui	Dépenses de gestion	35256	42272	41850	422	99.00%
	Dépenses de développement	5303	5303	2416	2887	45.55%
	Financement public	0	0	0	0	0
	Total général	40559	47575	44266	3309	93.04%

Graphique 17 comparaison entre les réalisations et les prévisions année 2019 budget : programme pilotage et appui

Selon les sous programmes (crédit paiement)



2- 2 Présentation et analyse des résultats de performance

Le programme pilotage et appui tend à réaliser les objectifs spécifiques suivants :

Objectif stratégique 1 : améliorer la gestion de la ressource humaine,

Objectif stratégique 2 : rationaliser la consommation du budget de développement et d'intervention,

Objectif stratégique 3 : améliorer l'efficacité des objectifs des programmes de la politique publique.

Objectif stratégique 9. 1 : maîtriser la masse salariale

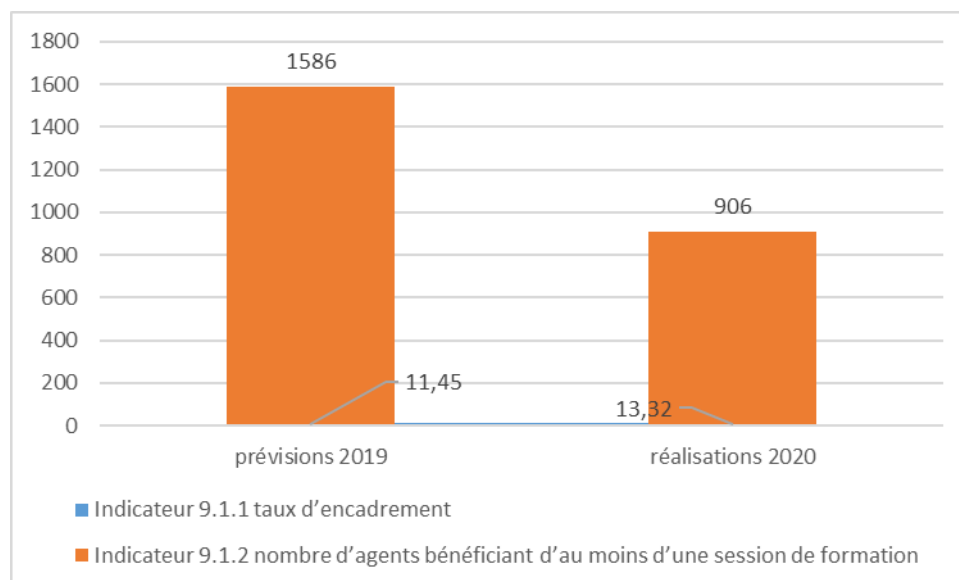
Objectif spécifique 9.1.1 améliorer la gestion des ressources humaines

Présentation de l'objectif : on a opté pour cet objectif dans le cadre de l'objectif stratégique « maîtrise de la masse salariale » commun entre l'ensemble des missions, en effet maîtriser la masse salariale revient à améliorer le rendement des agents quantitativement et qualitativement ce qui impacterait la masse salariale.

Objectif spécifique 9.1.1 améliorer la gestion des ressources humaines

objectif	indicateur	Unité	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Comparaison		Comparaison	
			2018	2019	2019	entre 2018 et 2019		2019	
			A	B	C (*)	D=C -A	A/D %	M=C-B	M/B%
Objectif spécifique 9.1.1 améliorer la gestion des ressources	Indicateur 9.1.1.1 .taux d'encadrement	%	12,81	11,45	13,32	0,51	0,04 %	1,87	0,16%
	Indicateur 9.1.1.2 nombre d'agents bénéficiant d'au moins une session de formation	%	1160	1586	906	-254	- 0,22 %	-680	0,43%

Graphique 18 : comparaison entre les réalisations et les prévisions de l'année 2019 relatif à l'Objectif stratégique 9. 1 : maitrise de la masse salariale



Analyse des réalisations et résultats comparés aux prévisions de 2019 :

Indicateur 9.1.1 .1 : taux d'encadrement

Les résultats sont globalement satisfaisants sauf que la non réalisation de la valeur souhaitée de l'indicateur des agents bénéficiant d'au moins une session de formation revient à la modestie des ressources financières et l'exécution des engagements inscrits au budget général en ce qui concerne la maitrise des dépenses vue la situation économique difficile que vit le pays.

indicateur	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D%	M=C-B	M/B%
Indicateur 9.1.1 taux d'encadrement	%	12,81	11,45	13,32	0,51	0,04%	1,87	0,16%

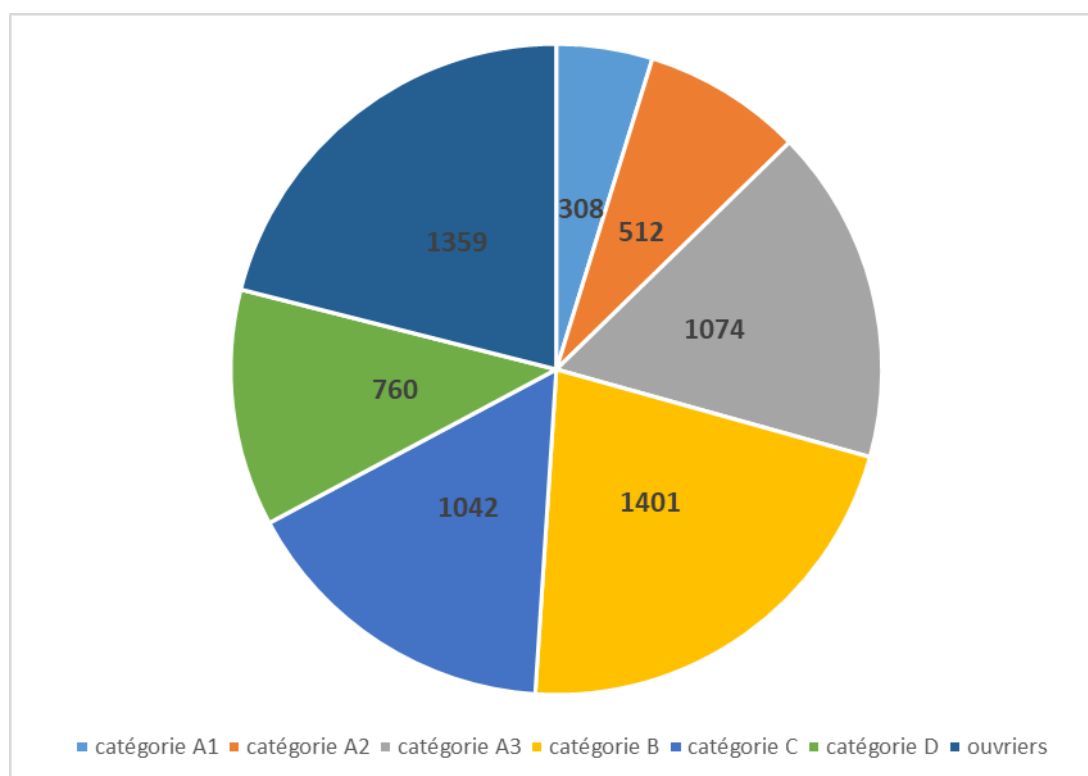
On a enregistré un taux d'encadrement de 1.87%, c'est un bon pourcentage résultat des recrutements de la catégorie « A » à côté des programmes de formation continue à l'institut supérieur de magistrature.

Il faut toutefois noter que pour le calcul de l'indicateur en 2019, on a précompté les catégories A1 et A2 sans compter A3 à l'inverse de l'année 2018 et ce en vertu des dispositions des deux décrets n° 420 et 395 de l'année 2018 relatifs à l'organisation des greffiers des tribunaux et des directions régionales de la justice.

En ce qui suit la répartition des agents selon les catégories sans compter les juges et les agents des chantiers :

Les catégories	Le nombre
catégorie A1	308
catégorie A2	512
catégorie A3	1074
catégorie B	1401
catégorie C	1042
catégorie D	760
Ouvriers	1359

Graphique 19 : répartition des agents selon les grades sans compter les juges



1-Les principales activités réalisées

- Les concours internes,
- Formation continue à l'institut supérieur de magistrature pour la promotion aux grades A1 et A2,
- Promotion par le moyen des concours internes et par la formation continue aux grades A1 et A2.

2-Les limites de l'indicateur

- La non autorisation de nouveaux recrutements pour l'année 2019 en vertu des dispositions de la circulaire gouvernementale n°14 en date du 16/4/2018 relatif à la préparation du projet du budget de l'Etat de l'année 2019,
- Insuffisance des crédits alloués pour la promotion au grade de certaines catégories de cadres.

indicateur	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D %	M=C-B	M/B%
Indicateur 9.1.1.2 nombre d'agents bénéficiant d'au moins une session de formation	nombre	1160	1586	906	-254	-0,22	-680	0,43%

1-Les principales activités

- Organisation de sessions de formation à l'échelle régional ce qui a permis la participation d'un nombre maximum de formés,
- Contribution des associations (amical des agents, association culturelle) pour renforcer les actions de formation.

2-Les limites de l'indicateur

- Insuffisances des ressources allouées,
- La dispersion géographique et la difficulté de réunir tous les bénéficiaires de la formation
- Multiplicité et diversité des domaines de formation,
- Difficulté de réunir les cadres et de leur fournir les moyens de transport et d'hébergement.

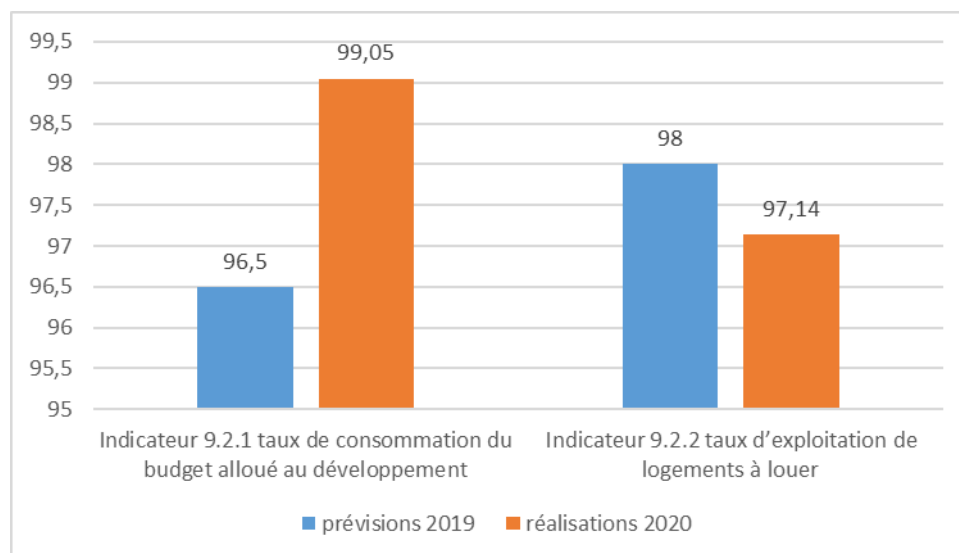
Objectif stratégique 9.2 : rationaliser la consommation du budget de développement et d'intervention

Objectif spécifique 9.1.2 : rationaliser la consommation du budget de développement et d'intervention

Présentation de l'objectif : on a défini cet objectif vu son importance particulière dans l'amélioration de l'infrastructure du service public outre son rôle dans la croissance économique et de l'emploi.

objectif	indicateur	unit é	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
			A	B	C (*)	D=C-A	A/D %	M=C-B	M/B%
Objectif 9.2 rationaliser la consommation du budget de développement et d'intervention	Indicateur 9.1.2.1 taux de consommation du budget alloué au développement	%	99,5	96,5	99,05	-0,45	0	2,55	0,03%
	Indicateur 9.1.2.2 taux d'exploitation de logements à louer	%	98	98	97,14	-0,86	-0,01	-0,86	-0,01%

Graphique 20 : comparaison entre les réalisations et les prévisions année 2019 relatif à l'Objectif stratégique : rationaliser la consommation du budget de développement et d'intervention



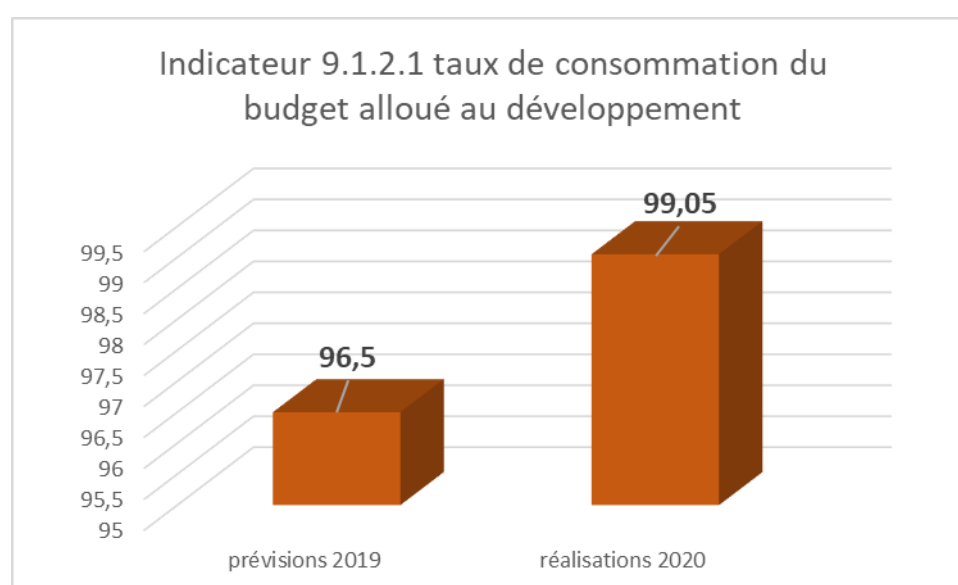
Analyse et interprétation des résultats par rapport aux prévisions de l'année 2019

Indicateur 9.1.2.1 taux de consommation du budget alloué au développement :

Au niveau de la consommation du budget de développement, le taux de réalisation a atteint 99.05% équivalent de 69338 du total de crédit inscrit, c'est un taux très satisfaisant à comparer aux prévisions de 2019 qui s'élèvent à 70000.

indicateur	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D %	M=C-B	M/B%
Indicateur 9.1.2.1 taux de consommation du budget alloué au développement	%	99,5	96,5	99,05	-0,45	0	2,55	0,03%

Graphique 21 : évolution du taux de consommation du budget de développement



1-Les principales activités réalisées

créations	Les tribunaux évacués	Tribunaux évacués pour cause de l'étroitesse du local et de son état
Cour d'appel siliana	Cantonal Sousse 1	Cantonal
	Cantonal makther	Tribunal foncier sidi Bouzid
	Cantonal tajrouine	
	Cantonal zarzis	

Grands projets dont l'inauguration est certaine fin de l'année 2019

Le nom du projet	gouvernorat
Construction d'un pôle administratif	Tunis
Extension de la cour de cassation de Sfax	Sfax
Construction du filial foncier à Béja	Béja
Construction du cantonal de manouba	manouba
Destruction et reconstruction du cantonal de Tozeur	Tozeur

2-Les insuffisances relatives à l'indicateur :

-Transfert des crédits de maintenance aux conseils régionaux étant donné qu'il s'agit de projets à caractère régional malgré l'existence de directions régionales de la justice structurées,

-Multiplicité des intervenants et complexité des procédures.

Analyse et explication des résultats réalisés par rapport aux prévisions de l'année 2019

On remarque que le taux d'exploitation des locaux à usage de location réalisé au cours des années 2018-2019 est stable entre 98% et 74.14%, ces taux sont acceptables en général comparés à la valeur souhaitée qui est de 98% et qui prend en compte la durée exigée pour louer à nouveau les locaux pour chaque vacation.

Ainsi les services de l'office œuvre à l'exploitation optimale du solde disponible et ce par l'amélioration des vis-à-vis de l'office pour louer les immeubles vides et à accélérer l'achèvement des procédures de location et à effectuer les travaux de maintenance et d'entretien dans les meilleures conditions.

indicateur	Unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D %	M=C-B	M/B%
Indicateur 9.1.2.2 taux d'exploitation de logements à louer	%	98	98	97,14	-0,86	-0,01	-0,86	-0,01%

3-Les principales activités

- Sensibilisation des vis-à-vis de l'office des locaux vacants et de l'activité de l'office,
- le déplacement et le contact direct avec les vis-à-vis de l'office,
- Publication des annonces concernant les locaux vacants et la généraliser pour tous les arrondissements judiciaires concernés,
- Aviser les superviseurs des tribunaux sur les vacations existantes dans le but d'informer leur vis-à-vis,
- Accélérer l'achèvement des procédures de location,
- Mise à jour des données relatives à la location sur le site web de l'office.

4-Les limites de l'indicateur

- Insuffisance des crédits affectés à la maintenance du solde foncier,
- Insuffisance des montants affectés pour le développement et le renforcement du solde foncier dans le cadre des fonds alloués par l'Etat pour la construction des nouveaux logements notamment dans les régions

ou l'office n'a pas de d'immobilier tel que les gouvernorats de Béja, Nabeul ou encore pour renforcer le solde existant,
 -Importance de la durée de vacation des locaux il faut la réduire au minimum possible et ce en coordination avec les représentants du parquet et effectuer les déplacements nécessaires dans le besoin.

5-Les orientations futures pour améliorer la performance

Désignation de l'indicateur	Les problématiques	Les propositions de solution
Taux d'exploitation des locaux à usage de location	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter la durée de la vacation des locaux, - Insuffisance du solde foncier à usage de location, (216 logements actuellement), - Insuffisance du solde foncier à usage de location, (216 logements actuellement) - l'état du solde immobilier disponible 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les moyens humains et financiers de l'office, - désigner une représentation permanente dans les différentes régions afin d'accélérer la location des logements vacants, - augmentation des montants réservés au développement du solde foncier au sein des crédits affectés par l'Etat pour la construction des logements dans les régions ou l'office ne possède pas d'immobiliers à l'instar du gouvernorat de Béja et de Nabeul afin de renforcer le solde existant, - augmentation des crédits affectés à la maintenance du solde foncier

Objectif stratégique 9-3 : améliorer l'efficacité des objectifs des programmes de pilotage et d'appui.

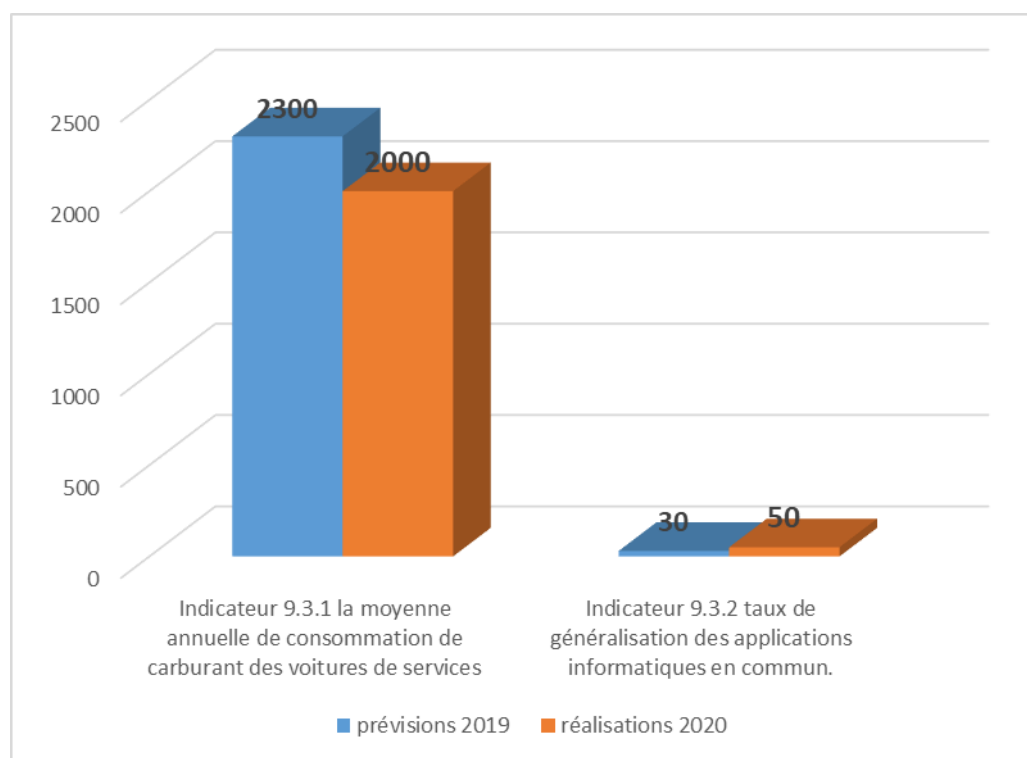
Objectif spécifique 9-3-1 améliorer l'efficacité des objectifs des programmes des politiques publiques

Cet objectif s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la performance et de la qualité des services publics en utilisant les techniques modernes de haute performance ainsi qu'en assurant l'utilisation et la maintenance des équipements et des programmes informatiques.

Tableau 17 Objectif spécifique 9-3 améliorer l'efficacité du programme pilotage et appui

objectif	indicateur	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
			A	B	C (*)	D=C -A	A/D %	M=C-B	M/B%
Objectif spécifique 9-3-1 efficacité du programme pilotage et appui	Indicateur 9.1.3.1 :la moyenne annuelle de consommation de carburant des voitures de services	litre	2575	2300	2000	-575	- 0,22 %	-300	-0,13%
	Indicateur 9.1.3.2 taux de généralisation des applications informatiques en commun.	%	27	30	50	23	0,85 %	20	0,67%

Graphique 22 : comparaison entre les réalisations et les prévisions année 2019 relatif à l'Objectif améliorer l'efficacité du programme pilotage et appui



Analyse et interprétation des résultats comparés aux prévisions de 2019

- Il y a eu maîtrise de l'octroi du carburant des voitures de services en utilisant le système GPRS pour le suivi journalier de la circulation des voitures de services à l'échelle de toutes les directions régionales,
- Renouvellement du parc un nombre satisfaisant,
- Changement de méthode de répartition du carburant des voitures de recensement foncier et ce selon les distances parcourues au lieu du système forfaitaire.

Indicateur 9.1.3.1 la moyenne annuelle de consommation de carburant des voitures de services

indicateur	Unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D %	M=C-B	M/B%
Indicateur 9.1.3.1 la moyenne annuelle de consommation de carburant des voitures de services	Litre	2575	2300	2000	-575	-0,22 %	-300	-0,13%

1-Les principales activités et insuffisances relatives à l'indicateur

A l'échelle centrale

- Renforcer les opérations de suivi
- Rassembler le courrier tant que possible,
- Sensibiliser les chauffeurs des voitures de la nécessité de respecter le code de conduite et la maintenance à temps des voitures.

A l'échelle régionale

- Renforcer les opérations de contrôle et de suivi des voitures de services,
- Rationaliser le déplacement des voitures administratives au sein du même gouvernorat et inter capitale.

Indicateur 9.1.3.2 taux de généralisation des applications informatiques en commun.

indicateur	Unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D %	M=C-B	M/B%
Indicateur 9.1.3.2 taux de généralisation des applications informatiques en commun.	%	27	30	50	23	0,85 %	20	0,67%

Cet indicateur concerne :

- Le siège du ministère,
- La direction générale de l'informatique,
- La direction générale des services techniques communs,
- Les directions régionales,
- Le dépôt d'Ez-zahra.

Les applications qui sont en communs concerne ce qui suit :

- Le bureau d'ordre,
- La gestion approvisionnement,
- La gestion des mobiliers.

1-Les principales activités

- Acquisition de l'application de gestion des mobiliers,
- Organisation de plusieurs actions de formation au profit des directions concernées,
- Instauration de l'application de gestion des mobiliers et fourniture des comptes d'accès au profit de 12 directions.

2-Les insuffisances relatives à l'indicateur

- Difficulté d'effectuer l'opération d'inventaire dans divers lieux (affecter des ressources financières, matérielles et logistiques pour ces fins),
- Les applications sont rattachées exclusivement au centre national d'informatique,
- Nombre de directions régionales n'ont pas pu assister aux sessions de formation.

3-Les orientations futures

On mettra l'accent sur le développement des méthodes de gestion et sur l'adoption de la numérisation.